



UQAC

Chaire en éco-conseil
Université du Québec à Chicoutimi

Démarche et diagnostic de développement durable des Producteurs de lait du Québec

Pour :
Les Producteurs de lait du Québec

Février 2023



Compensez des émissions de GES avec
carboneboreal.uqac.ca

Auteurs

David Tremblay, Ph. D.	Professionnel de recherche senior Chaire en éco-conseil Département des sciences fondamentales, UQAC
Christelle Mylène Noutchomwa	Professionnelle de recherche Chaire en éco-conseil Département des sciences fondamentales, UQAC
Hélène Côté	Coordonnatrice Chaire en éco-conseil Département des sciences fondamentales, UQAC
Claude Villeneuve	Directeur Chaire en éco-conseil Département des sciences fondamentales, UQAC

Chaire en éco-conseil
Département des sciences fondamentales
Université du Québec à Chicoutimi
555, boul. de l'Université
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1
Canada

Citations de ce document :

Tremblay, D., Noutchomwa, C. M., Côté, H., Villeneuve C. 2023. Démarche de développement durable des Producteurs de lait du Québec. Chaire en éco-conseil, Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi, QC, Canada.

Table des matières

Sommaire	iv
1. Contexte	1
2. Démarche	2
2.1 Définition du développement durable	2
2.2 Aperçu de la démarche	4
2.3 Engagement des PLQ en faveur du développement durable	5
2.4 Programme 2030 des Nations Unies	6
2.5 Résultats de l'utilisation de la Grille de priorisation des cibles des ODD	7
2.5.1 Performance (diagnostic)	7
2.5.2 Importance	20
2.5.3 Indice de priorisation.....	21
2.6 Compétence	22
2.7 Identification des thèmes stratégiques et validation.....	24
3 Conclusion	26

Liste des annexes

Annexe 1 – Liste des membres du Comité de développement durable des Producteurs de lait du Québec

Annexe 2 – Thèmes des cibles des Objectifs de développement durable

Annexe 3 – Liste des documents stratégiques analysés

Annexe 4 – Extrait du sondage pour l'évaluation du paramètre importance

Annexe 5 – Résultats complets de la GPC-ODD

Annexe 6 - Priorisation des 91 cibles pertinentes des ODD (croisement des paramètre Importance et Performance de la GPC-ODD et capacité d'agir des PLQ (paramètre Compétence de la GPC-ODD)

Sommaire

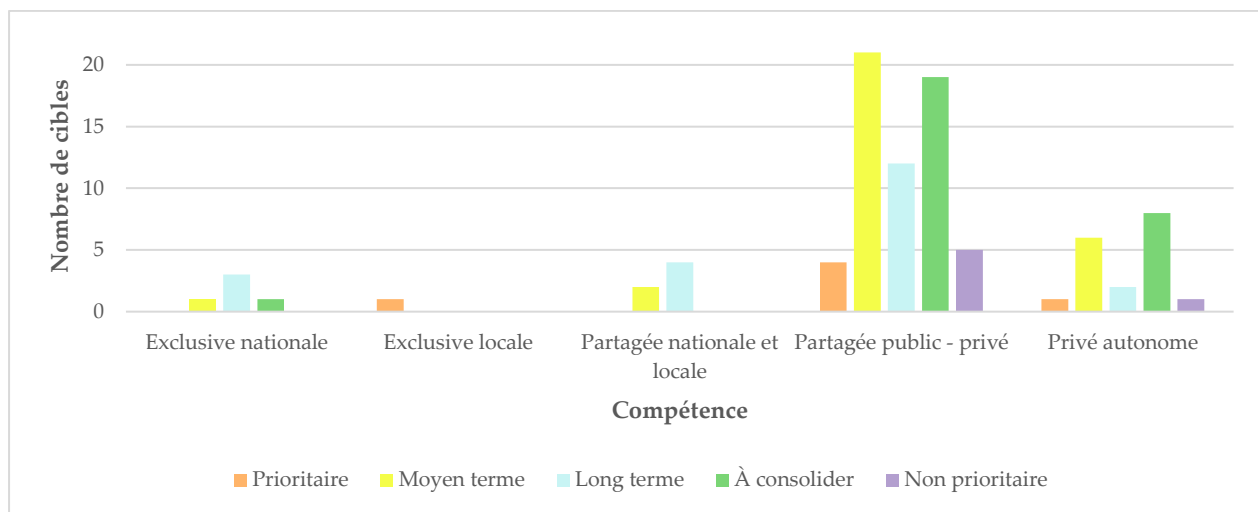
Les Producteurs de lait du Québec (PLQ) appliquent l'amélioration continue à leurs pratiques afin de bonifier leur bilan environnemental, économique et social. Soucieux d'adopter une planification stratégique leur permettant d'encadrer leur démarche, ils ont décidé d'adopter un plan d'action de développement durable (DD) intégrant les meilleures pratiques en vigueur dans le domaine. Cette démarche s'inscrit en continuité avec les efforts déployés depuis plusieurs années par les PLQ pour diminuer l'empreinte environnementale de leur production tout en s'impliquant dans la société. Ils se sont joints à la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) pour que cette dernière les accompagne dans une démarche inclusive et transparente en utilisant le cadre de référence des Nations Unies qui inclut 17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles.

La démarche visait à i) établir un diagnostic de l'intégration du DD dans les activités des PLQ, ii) définir des priorités à l'aide de la Grille de priorisation des cibles des ODD (GPC-ODD) et iii) identifier des actions liées aux priorités pour nourrir la rédaction d'un plan d'action de DD.

Les PLQ ont mobilisé un comité de DD formé de producteurs laitiers et de membres permanents de l'organisation pour évaluer les trois paramètres de la GPC-ODD. Dans un premier temps, un diagnostic des initiatives déjà mises en œuvre par les PLQ a permis d'évaluer le paramètre *Performance*. Le diagnostic s'est fait à partir de l'analyse de 40 documents stratégiques touchant les activités des PLQ. Les correspondances entre les documents stratégiques et les cibles des ODD ont permis d'évaluer, à la lumière des actions identifiées, le niveau potentiel actuel de performance des cibles des ODD. L'évaluation du paramètre *Performance* a permis de faire ressortir quatre actions porteuses qui touchent plusieurs cibles de plusieurs ODD. La recherche et l'innovation, les dons et les commandites, la création de richesse et l'accès au marché, et, finalement, la gestion de l'offre représentent des forces de l'organisation qui impactent positivement les dimensions environnementales, économiques et sociales du DD. À l'aide d'un sondage, les membres du comité DD ont évalué individuellement le paramètre *Importance* des cibles des ODD avant d'en discuter en comité et d'adopter des évaluations consensuelles. L'exercice a permis d'identifier 91 cibles pertinentes sur les 169 cibles des ODD. Ces 91 cibles applicables ont reçu un niveau d'importance allant de souhaitable (non-prioritaire), à important (moyen terme), à essentiel (indispensable à court terme). Le paramètre *Compétence* est le troisième paramètre évalué. Il s'agit de déterminer à quelle échelle de gouvernance sont attribués les pouvoirs et responsabilités liés à une cible.

Pour réaliser l'évaluation de ce paramètre, les pouvoirs réels, législatifs et réglementaires liés aux activités des PLQ ont été considérés.

Le croisement de l'évaluation des paramètres *Performance* et *Importance* a permis de générer un indice de priorisation des cibles. Cet indice s'interprète comme suit : plus une cible est importante et faiblement atteinte, plus le niveau de priorité est élevé. L'indice de priorisation permet d'identifier les cibles pour lesquelles il faut agir rapidement (intervention urgente et intervention prioritaire) ainsi que les cibles pour lesquelles il faut soutenir et pérenniser les initiatives en cours (intervention de consolidation). Les interventions à moyen terme sont un niveau intermédiaire de priorité tandis que les niveaux d'intervention à long terme ou non-prioritaire s'appliquent aux cibles avec le moins d'importance (souhaitable). Une fois les trois paramètres de la GPC-ODD évalués, il est possible de croiser la priorité des cibles (Importance et Performance) avec le pouvoir d'agir des PLQ (Compétence).



L'exercice a permis de constater que les PLQ ont un pouvoir d'agir sur cinq des six cibles prioritaires et sur 27 des 28 cibles à consolider. Ces cibles prioritaires touchent les enjeux de l'eau, la consommation et la production durables, les changements climatiques et la vie terrestre. Il existe une quantité non-négligeable de cibles sur lesquelles les PLQ peuvent agir de manière autonome (18/91) et un grand nombre de cibles sur lesquelles les PLQ doivent potentiellement s'associer aux autorités compétentes pour mener à bien leurs interventions (61/91). Par exemple, la résilience et la réduction des vulnérabilités, l'utilisation des ressources, le tourisme durable, les déchets et le gaspillage alimentaires, les sols dégradés font partie des éléments pour lesquels les PLQ ont un pouvoir d'agir en autonomie. Le détail des cibles par niveau de priorité et par niveau de compétence est présenté à l'Annexe 6.

L'évaluation des trois paramètres de la GPC-ODD avait pour objectif de générer de l'information afin d'identifier des thèmes stratégiques pour le plan d'action de développement durable. Trois thèmes couvrant 35 cibles dans treize ODD ont été identifiés :

- Production agricole responsable
- Lutte aux changements climatiques
- Contribution économique et sociale

Ces thèmes couvrent six cibles prioritaires, treize cibles à consolider, quatorze cibles à moyen terme ainsi que deux cibles à long terme.

La démarche fut transparente comme en témoignent les nombreuses communications qui ont été réalisées sous forme de conférences aux administrateurs, de webinaires aux producteurs et de consultations des producteurs et de partenaires externes. Elle débouchera sur un plan d'action de développement durable qui intégrera le fruit des réflexions, questionnements et la priorisation des PLQ. Ce plan d'action de développement durable s'inscrit en continuité avec le processus d'amélioration continue des PLQ. Le travail rigoureux des personnes impliquées en fait un exemple de planification stratégique intégrant le Programme 2030 des Nations Unies.

1. Contexte

Partout dans le monde, les associations de producteurs laitiers constatent l'importance d'établir des liens entre les activités de leur secteur et l'atteinte d'objectifs nutritionnels et réalisent diverses contributions socio-économiques. La Fédération internationale du lait (FIL) a publié à cet effet son 6^e bilan de la situation qui fait le lien entre les efforts consentis dans plusieurs pays et le cadre de référence international que sont les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Elle y souligne de nouvelles façons de réduire l'impact sur l'environnement, de gérer efficacement les ressources et d'augmenter les avantages pour la biodiversité à mettre en œuvre dans le secteur laitier pour viser une amélioration continue.

Depuis la formation de l'organisation, les Producteurs de lait du Québec (PLQ) s'alignent sur ces constats et appliquent l'amélioration continue à leurs pratiques afin de bonifier leur bilan environnemental, économique et social. Soucieux d'adopter une planification stratégique leur permettant d'encadrer leur démarche, ils ont décidé d'adopter un plan d'action de développement durable (DD) intégrant les meilleures pratiques en vigueur dans le domaine. Cette décision est en phase avec l'engagement des PLQ explicitement mentionné dans leur mission qui est de « rassembler les producteurs de lait du Québec par son leadership dans la mise en marché d'un lait de grande qualité, répondant aux attentes de la société, et assurer le développement durable des fermes laitières¹ ». De plus, la démarche actuelle s'inscrit en continuité avec les efforts déployés depuis plusieurs années par les PLQ pour diminuer l'empreinte environnementale de leur production tout en s'impliquant dans la société.

Pour ce faire, ils se sont joints à la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) pour que cette dernière les accompagne dans une démarche inclusive et transparente en utilisant le cadre de référence mondialement reconnu des ODD des Nations Unies. La démarche visait à établir un diagnostic de l'intégration du DD dans les activités des PLQ, définir des priorités et, enfin, identifier des actions qui y sont associées pour nourrir la rédaction d'un plan d'action de DD.

¹ <https://lait.org/notre-organisation/les-producteurs-lait-du-quebec/>

2. Démarche

2.1 Définition du développement durable

La démarche proposée trouve son origine dans la définition du DD et repose sur les meilleures pratiques pour sa mise en œuvre dans une organisation.

Le développement durable se définit comme « *une forme de développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs²* ».

Généralement, le développement durable réfère à la prise en compte d'enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Les ODD intègrent ces trois dimensions et se déclinent en 169 cibles. Bien qu'il s'agisse d'un cadre de référence global, l'atteinte des cibles des ODD nécessite une mobilisation de tous les acteurs à tous les niveaux : national, local et organisationnel. En ce sens, les PLQ sont parfaitement positionnés pour adopter des actions alignées sur les ODD et ainsi contribuer à leur atteinte globale.

Plus spécifiquement, les trois dimensions généralement reconnues du développement durable impliquent :

- La dimension économique qui doit favoriser la rentabilité, la prospérité économique et assurer un niveau de vie plus élevé pour tous.
- La dimension sociale qui doit favoriser l'épanouissement et la recherche d'un équilibre physique, mental et social chez les individus et dans les collectivités. Elle inclut l'accès au savoir, la santé, la sécurité et la réduction de la pauvreté et des inégalités.
- La dimension environnementale qui doit favoriser la protection de la biodiversité, la préservation, la conservation et la gestion optimale des ressources et des services environnementaux.

² Commission mondiale pour l'environnement et le développement (1988). Notre avenir à tous.

En savoir plus

Le développement durable est à la fois (Claude Villeneuve) :

Un objectif : créer des conditions qui favoriseront le bien-être de tous par une utilisation judicieuse des ressources naturelles dans le respect des personnes et des systèmes.

Un cadre de référence : des lignes directrices permettant de prendre des décisions sur la base de principes généralement reconnus. Le cadre de référence choisi dans le cas de la démarche des PLQ est le Programme 2030 des Nations Unies et les objectifs de développement durable associés et leurs cibles.

Une démarche : le DD est une démarche d'amélioration continue réalisée en fonction des moyens et du contexte de l'organisation.

Une hypothèse : c'est le temps qui va démontrer la pérennité des actions qui seront entreprises dans le sens du DD.

À l'international, le DD peut être mis en œuvre par des organisations similaires aux PLQ de plusieurs façons³. Notamment :

- Établir des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;
- Adopter des pratiques agricoles durables (utilisation de sources d'énergie renouvelable, pratiques de santé et conservations des sols, etc.) ;
- Favoriser le bien-être des animaux ;
- Assurer une bonne gestion de l'eau, de la biodiversité, des terres et des pâturages ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Collaborer avec d'autres parties prenantes telles que les transformateurs, les détaillants, les agences gouvernementales et les organisations de la société civile, pour promouvoir le développement durable et partager les connaissances et les meilleures pratiques associées.

³ Ces informations reposent sur une revue des meilleures pratiques des producteurs de lait à travers le monde par la Chaire en éco-conseil

2.2 Aperçu de la démarche

La démarche adoptée avec les PLQ se présente comme un entonnoir (Figure 1). Chaque étape de la démarche vise à affiner la réflexion pour aboutir au plan d'action de DD. En partant de l'engagement des PLQ envers le DD, l'étape suivante a permis de choisir, avec l'accompagnement de la Chaire en éco-conseil, un cadre de référence (Programme 2030 des Nations Unies⁴).

Avec l'aide d'un outil développé par la Chaire en éco-conseil, les PLQ ont réalisé un exercice de priorisation qui a permis d'identifier des thèmes stratégiques qui ont pu être discutés avec les partenaires internes et externes de l'organisation. La consultation des producteurs a permis d'identifier les thèmes et objectifs prioritaires à retenir pour le plan d'action en DD.

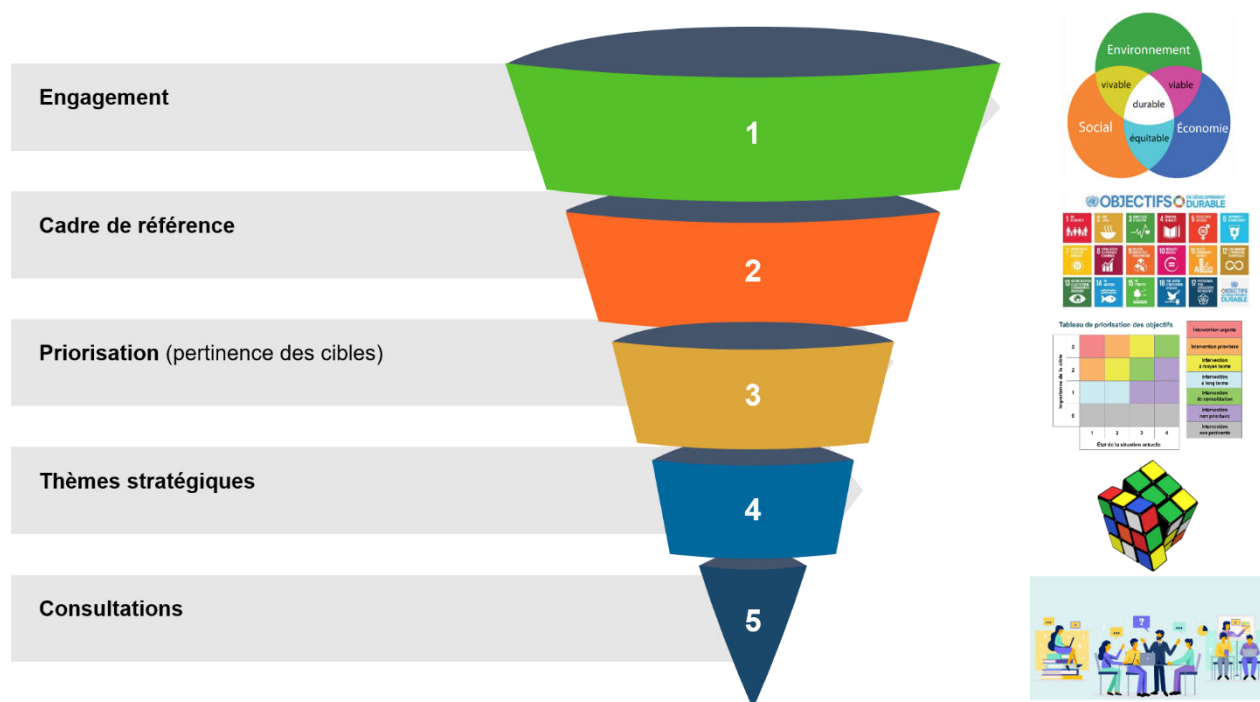


Figure 1 Schématisation de la démarche de développement durable des Producteurs de lait du Québec (Source: Slidesgo (<https://slidesgo.com>) et Freepick (<https://fr.freepik.com>))

⁴ <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/291/90/PDF/N1529190.pdf?OpenElement>

2.3 Engagement des PLQ en faveur du développement durable

Pour les PLQ, il s'agit d'adopter des pratiques responsables et de s'assurer que leurs activités entraîneront des répercussions économiques, sociales et environnementales positives pour les producteurs et pour la société.

En matière de DD, il n'y a pas de démarche universelle. En ce sens, il est essentiel de la contextualiser en fonction de l'organisation (activités, marché, processus, etc.). En ce qui concerne les PLQ, la démarche a débuté par un engagement au plus haut niveau de l'organisation qui s'est traduit par :

- Une mention explicite du développement durable dans l'énoncé de mission des PLQ (2015) ;
- Un partenariat avec la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi pour les accompagner dans leur démarche (2021);
- Le choix du Programme 2030 des Nations Unies comme cadre de référence (2021);
- Le choix d'un outil : la Grille de priorisation des cibles des Objectifs de développement durable (GPC-ODD) (2021);
- La mobilisation d'un comité de DD formé de producteurs laitiers et de membres permanents de l'organisation des PLQ⁵ (2022).

En savoir plus

La Grille de priorisation des cibles des ODD (GPC-ODD) est un outil d'information sur les ODD des Nations Unies. Il permet une priorisation participative des cibles des ODD en évaluant trois paramètres :

- L'**importance** de la cible pour l'organisation
- La **performance**, soit le niveau actuel d'atteinte de la cible
- La **compétence**, soit le niveau de gouvernance où sont attribuées les responsabilités liées à la cible.

La GPC-ODD s'applique aux échelles régionales, nationales, locales et organisationnelles.

La démarche a permis l'évaluation des différents paramètres de la GPC-ODD. Les informations générées avec l'outil ont été utilisées pour élaborer le plan d'action de DD.

⁵ La liste des membres du comité de DD se trouve à l'Annexe 1.

2.4 Programme 2030 des Nations Unies

Le Programme 2030 a été adopté à l'unanimité aux Nations Unies en 2015 et est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Les 17 objectifs de développement durable (ODD) associés intègrent les trois dimensions du DD, à savoir environnementale, économique et sociale.

Ils se déclinent en cibles globales à atteindre. Ces cibles touchent des thèmes précis en lien avec un ODD.

Par exemple, pour l'ODD 2 sur la faim, les thèmes vont inclure⁶ :

- Cible 2.1 : Faim ; saine alimentation
- Cible 2.2 : Malnutrition ; besoins nutritionnels
- Cible 2.3 : Productivité agricole ; accès aux terres, au savoir, aux services financiers et au marché
- Cible 2.4 : Pratiques agricoles résilientes et durables
- Cible 2.5 : Diversité génétique des semences, des cultures, des animaux d'élevage; utilisation des ressources génétiques et savoir traditionnel

Le cadre de référence des Nations Unies comprend 169 cibles, lesquelles ne sont pas toutes pertinentes pour une organisation comme les PLQ. Pour cette raison, il est important de contextualiser le cadre de référence en priorisant les cibles. Dans le contexte des PLQ, 91 cibles ont été jugées pertinentes et retenues pour la priorisation.

⁶ La liste complète des thèmes est disponible à l'Annexe 2.

En savoir plus

Les 17 objectifs de développement durable

ODD 1 : Lutte contre la pauvreté
ODD 2 : Faim zéro
ODD 3 : Santé et bien-être
ODD 4 : Éducation de qualité
ODD 5 : Égalité entre les sexes
ODD 6 : Eau propre et assainissement
ODD 7 : Énergie propre
ODD 8 : Travail décent et croissance économique
ODD 9 : Industrie, innovation, infrastructure
ODD 10 : Réduction des inégalités
ODD 11 : Villes et communautés durables
ODD 12 : Consommation et production responsables
ODD 13 : Mesures relatives aux changements climatiques
ODD 14 : Vie aquatique
ODD 15 : Vie terrestre
ODD 16 : Paix, justice et institutions
ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des ODD

2.5 Résultats de l'utilisation de la Grille de priorisation des cibles des ODD

Dans un premier temps, la priorisation des cibles repose sur l'évaluation de deux paramètres de la Grille de priorisation des cibles des ODD : la performance et l'importance.

2.5.1 Performance (diagnostic)

La performance permet d'évaluer le niveau d'atteinte actuel d'une cible. Quatre niveaux sont utilisés :

1. La cible n'est pas du tout atteinte
2. La cible est atteinte en partie
3. La cible est en voie d'être atteinte
4. La cible est atteinte

Pour évaluer la performance des cibles, un diagnostic a été réalisé. Il s'agissait de recenser les initiatives déjà mises en œuvre par les PLQ qui correspondent aux cibles des ODD.

L'alignement des initiatives avec les cibles des ODD s'est fait à partir de l'analyse de 40 documents stratégiques touchant les activités des Producteurs de lait du Québec (Annexe 3) en utilisant une correspondance par mots-clés à l'aide d'un logiciel d'analyse de contenu et d'exploration de texte (WordStat, Provalis Research, 2019). Les documents stratégiques ont été identifiés par les PLQ en fonction de leur pertinence. Les correspondances entre les documents stratégiques et les cibles des ODD ont permis d'évaluer, à la lumière des actions identifiées, le niveau potentiel actuel de performance des cibles des ODD. Les évaluations potentielles des cibles, accompagnées des initiatives recensées, ont été présentes aux membres du comité de DD lesquels ont discuté, modifié, au besoin, et validé les évaluations.

2.5.1.1 Actions porteuses

L'évaluation du paramètre *Performance* a permis de faire ressortir quatre actions porteuses qui touchent les cibles de plusieurs ODD. Ces actions ont été identifiées grâce au diagnostic réalisé à partir des documents stratégiques des PLQ. Il s'agit de :

- Recherche et innovation
- Dons et commandites
- Création de richesse et accès au marché
- Gestion de l'offre

Recherche et innovation



Les PLQ encouragent la recherche et l'innovation (R&D). La R&D favorise le transfert et l'appropriation de pratiques agricoles plus productives tout en optimisant l'utilisation des ressources naturelles répondant ainsi aux critères d'une agriculture durable. Les retombées de la recherche et l'innovation sont communiquées et diffusées aux membres. Il est à noter que la nature des recherches et innovations a le potentiel d'impacter positivement certaines cibles de plusieurs autres ODD (ODD 6 - Eau et assainissement, ODD 7 - Énergie, ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques, ODD 14 - Vie aquatique et ODD 15 - Vie terrestre).

La recherche et l'innovation impactent directement huit cibles de cinq ODD (ODD 2 (Faim zéro), ODD 4 (Accès à l'éducation de qualité), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et ODD 12 (Consommation et production responsables)).

ODD 2 – Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable

Cible 2.3 – Augmentation de la PRODUCTIVITÉ AGRICOLE⁷ et des revenus des petits producteurs en facilitant l'ACCÈS AUX TERRES, l'ACCÈS AU SAVOIR et l'ACCÈS À DES SERVICES FINANCIERS

Les PLQ et leurs partenaires partagent les connaissances issues de la recherche et innovation avec leurs membres via différentes activités et moyens de diffusion et communication. La recherche et l'innovation permettent d'augmenter la productivité agricole répondant ainsi à la cible 2.3.

Cible 2.4 – Mise en œuvre de PRATIQUES AGRICOLES RÉSILIENTES et DURABLES

La recherche et l'innovation permettent d'améliorer les pratiques agricoles en lien avec les activités des PLQ. Ces améliorations orientent l'industrie vers des pratiques durables qui permettent d'augmenter la productivité tout en diminuant la pression sur les ressources naturelles comme l'eau et les sols. La recherche et l'innovation visent directement et/ou impactent indirectement différents aspects liés aux pratiques agricoles résilientes et durables tels que l'adaptation aux sécheresses, aux inondations et autres phénomènes climatiques ou météorologiques, la préservation des écosystèmes et des ressources et la qualité des sols.

⁷ Les mots insérés en majuscule correspondent à des expressions tirées du dictionnaire pour la correspondance par mots-clés dans l'analyse de texte des documents stratégiques des PLQ. Pour un accès au dictionnaire : <https://www.mdpi.com/2071-1050/13/5/2520/s1>

ODD 4 – Assurer une éducation de qualité

Cible 4.4 – Développement des COMPÉTENCES TECHNIQUES et PROFESSIONNELLES

Dans le cadre de leurs activités, les PLQ soutiennent le développement des compétences de leurs membres actuels et futurs via des programmes de formation continue et des activités de transfert des connaissances.

Cible 4.7 – SENSIBILISATION et partage des CONNAISSANCES et COMPÉTENCES pour la promotion du DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable occupe une place importante dans la mission des PLQ. En cohérence avec leur mission, ils sensibilisent leurs membres sur les enjeux du développement durable tout en partageant, sur une base régulière, les connaissances et les compétences sur ces enjeux.

ODD 8 – Promouvoir une croissance économique, les emplois productifs et le travail décent

Cible 8.2 – Productivité économique par la diversification, la MODERNISATION TECHNOLOGIQUE et l'INNOVATION

Les PLQ, par la gestion de l'offre et l'appui à la recherche et l'innovation, contribuent à la diversification et au développement de marchés à valeur ajoutée. Ils permettent également de diminuer les effets négatifs potentiels ou réels de certaines pratiques agricoles liées à la production laitière à la ferme via le développement de technologies innovantes. Ces innovations ont le potentiel d'optimiser l'utilisation des ressources et de diminuer les gaspillages.

Cible 8.3 – Promotion de l'ENTREPRENEURIAT, de la CRÉATIVITÉ et de l'INNOVATION afin de stimuler la CROISSANCE et le DÉVELOPPEMENT de MICROENTREPRISES ET DE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Les politiques et programmes des PLQ, en collaboration avec leurs partenaires, encouragent l'entrepreneuriat et le développement des entreprises de petite taille via des programmes visant à faciliter

le démarrage (Programme d'aide à la relève) et à améliorer la rentabilité et la productivité des entreprises agricoles de petite taille.

ODD 9 – Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation

Cible 9.5 – Renforcement de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE, de l'INNOVATION et du DÉVELOPPEMENT

Les PLQ s'impliquent énormément dans la recherche, le développement et l'innovation dans le but d'optimiser l'utilisation des ressources afin d'augmenter les rendements tout en diminuant les effets négatifs potentiels ou réels de certaines pratiques liées aux activités de l'industrie laitière sur l'humain, l'environnement et les animaux. Les retombées de la recherche, du développement et de l'innovation permettent de répondre aux besoins des producteurs et des consommateurs.

ODD 12 – Établir des modes de consommation et de production durables

Cible 12.8 – Partage des informations et des connaissances sur le développement durable et d'un style de vie en harmonie avec la nature

Le développement durable occupe une place importante dans la mission des PLQ. En cohérence avec leur mission, ils partagent avec leurs membres, sur une base régulière, les connaissances et les compétences sur les enjeux du développement durable.

ACTION DES PLQ – Analyse de cycle de vie de la production laitière

L'analyse de cycle de vie (ACV) de la production laitière, effectuée périodiquement aux 5 ans, permet d'évaluer scientifiquement son empreinte environnementale. L'ACV permet d'identifier les points chauds de la production laitière. Les informations recueillies orientent les actions à entreprendre et les défis à relever. Le caractère périodique des ACV font ressortir l'évolution de l'impact environnemental de la production laitière. Entre 2011 et 2016, l'empreinte carbone d'un kilogramme de lait a diminué de 8,7 %, passant de 1,02 kg CO₂ eq par kg de lait à 0,93 kg CO₂ eq par kg de lait. Pour la même période, l'utilisation de l'eau a diminué de 12,5 % et l'utilisation des terres a diminué de 16,2 %.

Dons et commandites



Les dons et commandites permettent d'atteindre plusieurs cibles dans les ODD 1 (Lutte contre la pauvreté), 2 (Faim zéro), 3 (Santé et bien-être), 8 (Travail décent et croissance économique) et 12 (Consommation et production responsables). Les PLQ s'impliquent activement dans leur communauté notamment par le biais de dons et de commandites faisant preuve de responsabilité sociale. Ils prennent en considération les producteurs et consommateurs et ajustent leurs actions en fonction des besoins et ce, sur une base continue et annuelle, à la grandeur du Québec. En 2020, les PLQ ont adopté une politique de commandite qui balise leur implication. Les PLQ s'impliquent dans des projets reflétant leurs valeurs et leurs priorités de croissance, ainsi qu'envers des événements porteurs sur le plan des retombées économiques et sociales en appuyant des initiatives rassembleuses, en favorisant les saines habitudes et en valorisant la cuisine et la culture locale. Le programme de dons de lait et de produits laitiers de l'industrie laitière québécoise a été mis en place en 2003. Ces dons visent en priorité les personnes vulnérables souffrant d'insécurité alimentaire. Les PLQ communiquent annuellement sur l'ensemble des dons et commandites qu'ils ont effectués. Les initiatives des PLQ pour les dons et commandites contribuent à l'atteinte de six cibles de cinq ODD.

ODD 1 – Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes

Cible 1.2 – Contribution à la réduction de la PAUVRETÉ sous toutes ses formes ce qui inclut la faim, la malnutrition et l'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les dons des PLQ aux banques alimentaires et aux familles en situation de pauvreté contribuent à la lutte contre la pauvreté. La pauvreté ne se résume pas à l'insuffisance de revenus et de ressources pour assurer des moyens de subsistance. Ses manifestations comprennent la faim et la malnutrition.

Cible 1.5 – Augmentation de la RÉSILIENCE des populations et réduction de la vulnérabilité des populations démunies face aux PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES EXTRÊMES et autres chocs et CATASTROPHES d'ordre économique, social ou environnemental

Outre les dons de lait et de produits laitiers planifiés sur une base continue et annuelle, les PLQ se mobilisent pour offrir des dons supplémentaires lors de périodes de crise causées par des phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental. Ce fut le cas avec la crise sanitaire causée par la COVID-19 ainsi que lors d'inondations printanières.

ODD 2 – Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable

Cible 2.1 – Réduction de la faim et amélioration de l'accès pour chacun à une ALIMENTATION SAINTE, NUTRITIVE et suffisante, en particulier les populations les plus vulnérables

Les dons de lait et de produits laitiers planifiés sur une base continue et annuelle par les PLQ visent particulièrement les populations vulnérables partout au Québec. Via cette offre, les PLQ contribuent à pallier des carences alimentaires potentielles qui affectent ces populations. Les efforts des PLQ permettent de lutter contre la faim, l'insécurité et la précarité alimentaires.

ODD 3 – Vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être

Cible 3.4 – Diminution des impacts des MALADIES cardiovasculaires, des cancers et du diabète. Promotion de la SANTÉ MENTALE, du BIEN-ÊTRE et des SAINES HABITUDES DE VIE

L'atteinte de cette cible se fait via deux fronts différents. Dans un premier temps, les dons de lait et de produits laitiers aux populations vulnérables permettent de diminuer les impacts négatifs sur la santé de carences nutritives et ceux liés à une mauvaise alimentation. Dans un second temps, les activités commanditées par les PLQ mettent l'accent sur les saines habitudes de vie, le bien-être et la santé mentale.

ODD 8 – Promouvoir une croissance économique, les emplois productifs et le travail décent

Cible 8.9 – Valorisation de la CULTURE et des PRODUITS LOCAUX

Les PLQ sont très proactifs pour faire la promotion de l’achat local et de la consommation de produits locaux sur une base régulière. La politique de commandite des PLQ encourage le développement régional, la mise en valeur des produits locaux ainsi que la culture et les artistes locaux dans ses interventions de commandites.

ODD 12 – Établir des modes de consommation et de production durables

Cible 12.3 – Réduction du GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les PLQ supportent le programme de récupération en épicerie des Banques alimentaires du Québec. Ce programme vise à réduire la précarité alimentaire et le gaspillage en récupérant les aliments invendus en épicerie pour les acheminer vers les personnes vivant de l’insécurité alimentaire. Le site internet de La Famille du lait offre également des conseils pour réduire le gaspillage alimentaire à la maison. Des dispositions sont prises pour s’assurer que les surplus de produits laitiers, s’il y a lieu, commandés pour des événements commandités par les PLQ seront redirigés vers des organismes de bienfaisance.

ACTION DES PLQ – Bilan 2022 des dons et commandites des PLQ

Par ses dons et commandites, Les Producteurs de lait du Québec (PLQ) redonnent à la communauté en appuyant des initiatives rassembleuses, favorisant les saines habitudes et valorisant la culture d’ici. Les Producteurs s’impliquent dans des événements porteurs sur le plan des retombées économiques, sociales et environnementales et sont également engagés à soutenir leurs partenaires agroalimentaires, la relève ainsi qu’à favoriser le rayonnement de la profession de producteur laitier. Chaque année, près de 350 événements sont soutenus par la Famille du lait, sans compter l’implication des conseils régionaux dans leur communauté auprès d’organismes locaux.

Création de richesse et accès au marché



Les engagements des PLQ favorisent le développement économique de ses membres et de la société québécoise. La force de l'organisation réside dans sa mission qui est de rassembler les producteurs de lait du Québec dans la mise en marché d'un lait de grande qualité, répondant aux attentes de la société, et assurer le développement durable des fermes laitières. Ainsi, les initiatives entreprises par les PLQ permettent à leurs membres d'accéder à un marché stable.

Ces initiatives impactent positivement la création de richesses et d'emplois décents permettant d'atteindre des cibles de quatre ODD : 2 (Faim zéro), 8 (Travail décent et croissance économique), 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et 10 (Réduction des inégalités).

ODD 2 – Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable

Cible 2.3 – Augmentation de la PRODUCTIVITÉ AGRICOLE et des REVENUS DES PETITS PRODUCTEURS en facilitant l'ACCÈS AUX TERRES, l'ACCÈS AU SAVOIR et l'ACCÈS À DES SERVICES FINANCIERS.

Les PLQ balisent la mise en marché des produits de manière à ce que les marchés soient disponibles pour l'ensemble des membres en traitant tous les producteurs sur un pied d'égalité, peu importe la taille de l'entreprise et la région où elle est située. De plus, les PLQ démocratisent l'accès au savoir via les différentes activités de transfert de connaissances. Ils adoptent des mesures pour faciliter l'accès au quota pour la relève agricole notamment via le Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières et le Programme d'aide à la relève. L'ensemble de ces mesures ont le potentiel d'augmenter la productivité agricole ainsi que les revenus des producteurs dont ceux des plus petits.

ODD 8 – Promouvoir une croissance économique, les emplois productifs et le travail décent

Cible 8.1 – CRÉATION DE RICHESSE et CROISSANCE ÉCONOMIQUE

En 2020, la production laitière au Québec représentait 5,3 milliards \$ en contribution au PIB. Pour la même année, 2,75 milliards \$ provenaient de la vente du lait.

Cible 8.5 – Création d'EMPLOIS et maintien d'EMPLOIS DÉCENTS

En 2020 au Québec, l'industrie laitière génère 65 000 emplois dont 28 000 emplois directs dans les secteurs primaire et de la transformation. Il s'ajoute à ce nombre 23 000 emplois générés chez les fournisseurs de biens et services et 14 000 personnes dont le revenu dépend de l'industrie laitière.

ODD 9 – Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation

Cible 9.3 – Accroissement de l'accès à des SERVICES FINANCIERS pour les PETITES ENTREPRISES et intégration des entreprises dans les CHAÎNES DE VALEURS et les MARCHÉS

Les PLQ opèrent dans un système de la gestion de l'offre dans le respect de la politique laitière nationale. Les conventions de mise en marché du lait encadrent les règles de mise en marché à l'échelle provinciale. Les PLQ travaillent à maintenir un cadre réglementaire assurant une répartition géographique de la production laitière sur l'ensemble du territoire ainsi que le développement de petites entreprises laitières. La filière laitière coordonne ses actions au sein de la chaîne de valeur d'une manière concertée en considérant les intérêts des différents acteurs concernés.

ODD 10 – Réduire les inégalités

Cible 10.1 – Prise en considération de la CROISSANCE DES REVENUS des plus petites entreprises

La mission, la vision et les règles de fonctionnement des PLQ favorisent la croissance de tous les membres en prenant en considération les plus petites entreprises. De cette manière, les PLQ s'assurent une juste répartition de la croissance en considérant les besoins particuliers de leurs membres qui pourraient être plus vulnérables. Une des actions de réduction des inégalités est la politique du coût de collecte et de

transport. C'est le même prix, quelle que soit la distance de l'usine. Cela permet de maintenir des fermes dans des villages périphériques ou dans des endroits plus éloignés.

ACTION DES PLQ – Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières

Le Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières des PLQ vise à assurer la pérennité de la production laitière au Québec en favorisant l'établissement durable de nouvelles entreprises laitières à dimension humaine qui sont gérées par leurs propriétaires exploitants. Le Programme prévoit des mesures pour prioriser le démarrage de nouvelles entreprises laitières parmi les groupes régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie-Les Îles et du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Depuis 2006, ce sont 128 projets qui ont été acceptés au Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières.

Gestion de l'offre



La gestion de l'offre permet d'assurer une production locale de grande qualité, tout en offrant aux producteurs un revenu stable et équitable. Elle repose sur une gestion de la production, l'assurance d'un revenu stable des producteurs et la gestion des importations. Le produit des ventes de lait est mis en commun par les producteurs et la qualité du lait mis en marché est une préoccupation importante pour ces derniers. Ainsi, plusieurs programmes visant à améliorer les produits sont gérés par les PLQ. De plus, la gestion de la production réduit considérablement le gaspillage des ressources diminuant l'impact environnemental de la production. Comme la gestion de l'offre ne serait pas possible si les lois fédérales et provinciales ne l'encadraient pas, les PLQ militent pour ce mode de gestion et font des représentations politiques pour son maintien. Pour toutes ces raisons, l'application de la gestion de l'offre par les PLQ

contribue à l'atteinte de cibles dans quatre ODD : 6 (Eau propre et assainissement), 8 (Travail décent et croissance économique), 10 (Réduction des inégalités) et 12 (Consommation et production responsables).

ODD 6 – Garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement

Cible 6.4 – UTILISATION OPTIMALE de l'EAU potable

L'utilisation de l'eau issue de la production des PLQ se compare avantageusement aux autres producteurs de lait partout dans le monde. Les efforts déployés par les PLQ ont permis au cours des dernières années à diminuer significativement la consommation d'eau. La production d'un kilogramme de lait consommait 10,2 litres d'eau au Québec en 2018. La gestion de l'offre permet d'éviter le gaspillage de l'eau puisque la production est en adéquation avec la demande. Ainsi, la production, en fonction des besoins, occasionne moins de consommation d'eau (et autres ressources) pour produire du lait sans gaspillage.

ODD 8 – Promouvoir une croissance économique, les emplois productifs et le travail décent

Cible 8.2 – Productivité économique par la diversification, la MODERNISATION TECHNOLOGIQUE et l'INNOVATION

La mise en marché collective du lait offre une priorité aux marchés à forte valeur ajoutée et en développement. Pour répondre aux attentes sociétales, le développement de pratiques innovantes à la ferme permet de diminuer les effets négatifs potentiels ou réels de certaines pratiques liées à la production laitière. De plus, ces innovations ont le potentiel d'optimiser l'utilisation des ressources et de diminuer les gaspillages.

Cible 8.3 – Promotion de l'ENTREPRENEURIAT, de la CRÉATIVITÉ et de l'INNOVATION afin de stimuler la CROISSANCE et le DÉVELOPPEMENT de MICROENTREPRISES ET DE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Les politiques et programmes des PLQ, en collaboration avec leurs partenaires, encouragent l'entrepreneuriat et le développement des entreprises de petite taille via des programmes visant à faciliter le démarrage, l'intégration de la relève en production laitière et à améliorer la rentabilité et la productivité des entreprises agricoles de petite taille. La gestion de l'offre assure un prix équitable, uniforme et stable qui permet la croissance et le développement des entreprises de plus petite taille.

Cible 8.4 – UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES, diminution de l'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE et MODE DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLE

L'empreinte environnementale de la production laitière québécoise se compare avantageusement aux autres productions mondiales. La durabilité environnementale est importante pour les producteurs et les consommateurs. La gestion de l'offre évite le gaspillage des ressources à la ferme en produisant uniquement ce qui est nécessaire pour répondre à la demande.

Cible 8.5 – Création d'EMPLOIS et maintien d'EMPLOIS DÉCENTS

En 2020 au Québec, l'industrie laitière génère 65 000 emplois dont 28 000 emplois directs dans les secteurs primaire et de la transformation. Il s'ajoute à ce nombre 23 000 emplois générés chez les fournisseurs de biens et services et 14 000 personnes dont le revenu dépend de l'industrie laitière. La gestion assure une stabilité dans la production et garantit un approvisionnement aux transformateurs.

ODD 10 – Réduire les inégalités

Cible 10.1 – Prise en considération de la CROISSANCE DES REVENUS des plus petites entreprises

La mission, la vision et les règles de fonctionnement des PLQ favorisent la croissance de tous les membres en prenant en considération les plus petites entreprises. De cette manière, les PLQ s'assurent une juste répartition de la croissance en considérant les besoins particuliers de leurs membres qui pourraient être plus vulnérables. La gestion de l'offre et la mise en marché collective du lait garantissent et stabilisent le revenu des producteurs, peu importe l'envergure de l'entreprise.

ODD 12 – Établir des modes de consommation et de production durables

Cible 12.2 – GESTION DURABLE et UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES

L'empreinte environnementale de la production laitière québécoise se compare avantageusement aux autres productions mondiales. La durabilité environnementale est importante pour les producteurs et les consommateurs. La gestion de l'offre évite le gaspillage des ressources. La gestion durable figure au cœur de la mission des PLQ.

Cible 12.3 – Réduction du GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Avec la gestion de l'offre, la production est ajustée aux besoins du marché. Cet arrimage permet d'éviter une production excessive qui résulterait à un gaspillage alimentaire et des pertes agricoles.

ACTION DES PLQ – La gestion de l'offre

La gestion de l'offre, en place au Canada depuis 1971 en production laitière, est une politique agricole qui permet d'assurer une production locale d'aliments de grande qualité, tout en offrant aux producteurs un revenu stable et équitable, tiré entièrement du marché, sans subventions de l'État et sans dumping de surplus sur le marché de pays tiers. Elle représente, avec la mise en marché collective, un modèle concret d'application de la souveraineté alimentaire pour les producteurs de lait et les citoyens canadiens en plus de contribuer à la sécurité alimentaire du pays. La gestion de l'offre représente un outil de développement durable, car elle contribue à la fois à une meilleure répartition de la richesse, une occupation du territoire et à la réduction du gaspillage des ressources nécessaires à la production et du gaspillage alimentaire.

2.5.2 Importance

L'importance est le deuxième paramètre évalué pour la priorisation. Pour évaluer ce paramètre, la Chaire en éco-conseil a préparé un sondage (Annexe 4) qui a été distribué aux membres du comité DD des PLQ. Chacun des membres du comité a évalué individuellement l'importance à accorder aux cibles des ODD dans le contexte des activités des PLQ. Quatre niveaux d'importance pouvaient être attribués à une cible :

- 0 - Non applicable
- 1 - Souhaitable : applicable sans être une priorité pour les PLQ
- 2 - Importante : applicable et importante à moyen terme pour PLQ
- 3- Essentielle : applicable et indispensable pour les PLQ

Une fois le sondage complété, les résultats ont été mis en commun pour identifier des tendances. Lors d'une rencontre de validation avec les membres du comité DD des PLQ, ces tendances ont servi de point de départ pour en arriver à des décisions consensuelles sur l'évaluation du paramètre importance de chacune des cibles.

2.5.3 Indice de priorisation

Les évaluations des paramètres « Performance » et « Importance » ont permis de générer des indices de priorisation pour chacune des cibles dans la GPC-ODD (Figure 2).

Tableau de priorisation des objectifs

Importance de la cible	3					Intervention prioritaire Intervention à moyen terme Intervention à long terme Intervention de consolidation Intervention non prioritaire Intervention non pertinente
	2					
	1					
	0					
		1	2	3	4	État de la situation actuelle

Figure 2 Indice de priorisation des cibles des ODD selon la Grille de priorisation des cibles des ODD

Cet indice s'interprète comme suit : plus une cible est importante et faiblement atteinte, plus le niveau de priorité est élevé. L'indice de priorisation permet d'identifier les cibles pour lesquelles il faut agir rapidement (intervention urgente et intervention prioritaire) ainsi que les cibles pour lesquelles il faut soutenir et pérenniser les initiatives en cours (intervention de consolidation). Les interventions à moyen terme sont un niveau intermédiaire de priorité tandis que les niveaux d'intervention à long terme ou non-prioritaire s'appliquent aux cibles avec le moins d'importance (souhaitable).

La Figure 3 présente les résultats de la priorisation. Les résultats complets se trouvent aux annexes 5 et 6.

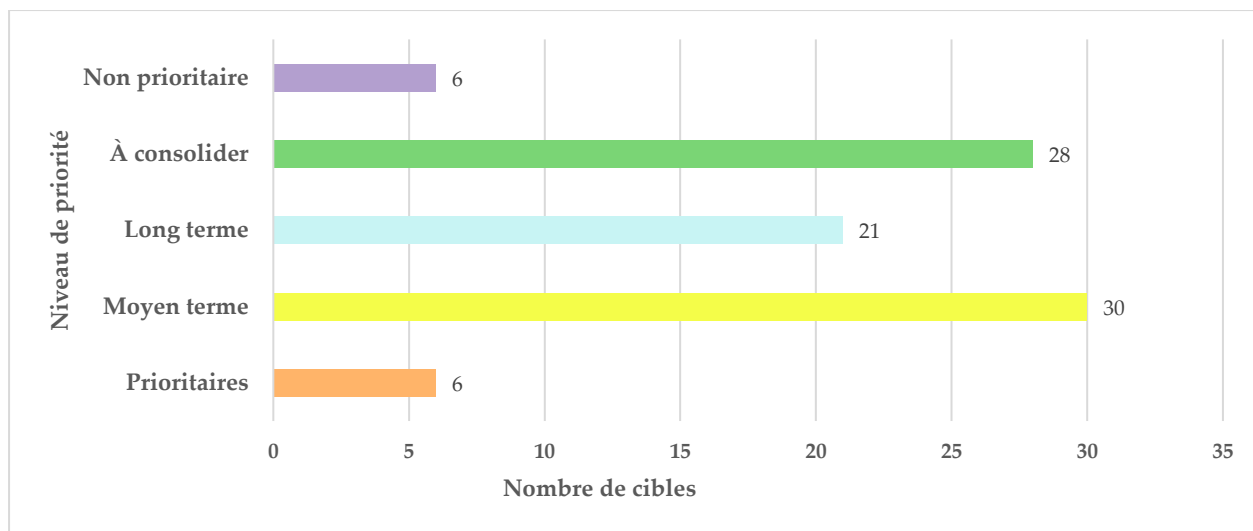


Figure 3 Résultats de la priorisation des cibles des ODD pour les PLQ

Dans un premier temps, nous observons qu'il n'y a aucune cible « urgente » et seulement six cibles « prioritaires » (voir Annexe 6). Il est à noter que trois de ces cibles se retrouvent dans l'ODD 6 (Eau propre et assainissement). Sur les 91 cibles pertinentes priorisées, vingt-huit sont « à consolider » et trente sont de priorité intermédiaire (Moyen terme).

2.6 Compétence

Le paramètre Compétence est le troisième paramètre évalué. Il s'agit, pour ce paramètre, de déterminer à quelle échelle de gouvernance sont attribués les pouvoirs et responsabilités liés à une cible. Pour réaliser l'évaluation de ce paramètre, les pouvoirs réels, législatifs et réglementaires liés aux activités des PLQ ont été considérés. Des valeurs numériques de 1 à 5 sont utilisées pour évaluer le paramètre de compétence :

1. Responsabilité exclusive du secteur public à l'échelle nationale
2. Responsabilité exclusive du secteur public à l'échelle locale
3. Responsabilité exclusive du secteur public partagée entre les échelles nationale et locale
4. Responsabilité partagée entre les secteurs public et privé
5. Le secteur privé peut intervenir en toute autonomie dans le respect des lois et règlements

Ainsi, les niveaux de responsabilité 1 et 2 sont tous deux des responsabilités exclusives du secteur public. Toutefois, le « premier » est le palier national, qui peut inclure à la fois le gouvernement du Québec et/ou le gouvernement du Canada, tandis que le « second » est la responsabilité exclusive du secteur public à l'échelle locale.

Par exemple dans le cas des PLQ, l'accès à l'eau potable est une compétence de responsabilité exclusive de l'échelle locale, c'est-à-dire l'échelle municipale. Le niveau 3 est une responsabilité exclusive du secteur public, mais il y a un partage de compétences entre l'échelle nationale et l'échelle locale. Pour le niveau 4, la responsabilité va être partagée entre le secteur public et le secteur privé, dont l'organisation les PLQ. Enfin, le dernier ou cinquième niveau est le niveau où une organisation comme les PLQ va avoir une pleine autonomie pour agir sur une cible, mais toujours dans le respect des lois et des règlements.

C'est sur ces cinq niveaux que se base l'évaluation du paramètre « Compétence ». Comme pour les autres paramètres, le comité de DD des PLQ avec l'équipe de la Chaire en éco-conseil a procédé à l'évaluation du paramètre « Compétence » pour toutes les cibles, puis à la validation.

Une fois les trois paramètres de la GPC-ODD évalués, il est possible de croiser la priorité des cibles (importance et performance) avec le pouvoir d'agir des PLQ (compétence) Annexe 6). Il apparaît qu'il y a une très grande majorité de cibles sur lesquelles les producteurs de lait ont la capacité d'intervenir, soit en partenariat avec le secteur public, soit de manière indépendante (Figure 4).

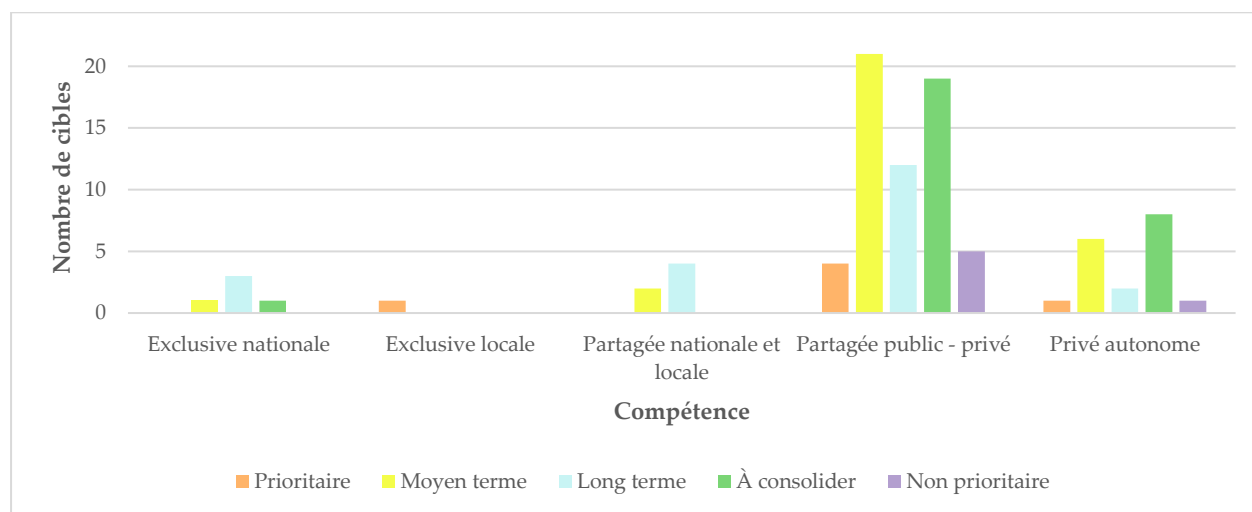


Figure 4 Priorités et pouvoir d'agir des PLQ

En effet, il est possible de constater que les PLQ ont un pouvoir d'agir sur cinq des six cibles prioritaires et sur 27 des 28 cibles à consolider (voir Annexe 6). La seule cible prioritaire pour laquelle l'intervention est exclusivement locale est l'accès à l'eau. Pour les PLQ, que la compétence d'une cible soit exclusivement locale implique que leurs actions potentielles se limitent à faire de la représentation auprès des autorités concernées.

Cela indique qu'il existe une quantité non négligeable de cibles sur lesquelles les PLQ peuvent agir de manière autonome (18/91) et un grand nombre de cibles sur lesquelles les PLQ doivent potentiellement s'associer aux autorités compétentes pour mener à bien leurs interventions (61/91). Finalement, 12 des 91 cibles incluses dans l'analyse relèvent de compétences du secteur public.

2.7 Identification des thèmes stratégiques et validation

L'évaluation des trois paramètres (performance, importance et compétence) avait pour objectif de générer de l'information afin d'identifier des thèmes stratégiques pour le plan d'action de développement durable.

Une première identification de thèmes stratégiques a été réalisée. Les thèmes ont été identifiés grâce à une analyse des experts de la Chaire en éco-conseil. L'objectif était de regrouper plusieurs cibles aux priorités élevées ayant des liens synergiques, où des actions peuvent générer des bénéfices sur plusieurs cibles. L'identification des thèmes stratégiques était accompagnée d'objectifs et d'enjeux reliés à un ensemble de cibles. Les résultats de l'identification ont été affinés suite à une série de consultations avec des partenaires internes et externes et un atelier de validation avec le comité de DD des PLQ.

Initialement, cinq thèmes, couvrant les trois dimensions du DD, avaient été identifiés. Il était possible de leur associer 35 cibles dans treize ODD. Plus précisément, ces cinq thèmes couvraient les priorités suivantes :

- 6 cibles prioritaires
- 13 cibles à consolider
- 14 cibles à moyen terme
- 2 cibles à long terme

Ces cinq thèmes stratégiques ont été déclinés comme suit :

- Production agricole responsable
- Résilience et lutte aux changements climatiques
- Biodiversité et écosystèmes
- Santé animale, humaine et environnement
- Contributions au développement social et économique

Sur la base des avis et commentaires reçus lors des consultations, les thèmes ont été articulés et regroupés autour d'objectifs et de finalités communs.

Ainsi, les cinq thèmes ont été regroupés en trois, à savoir :

- Production agricole responsable
- Lutte aux changements climatiques
- Contribution économique et sociale

Les thèmes « Biodiversité et écosystèmes » ainsi que celui sur la « Santé animale, humaine et environnement » ont été intégrés à l'intérieur de ces trois thèmes. En effet, il est apparu que les enjeux de ces deux thèmes se retrouvaient dans les trois thèmes retenus. Par exemple, dans les thèmes « Production agricole responsable » et « Contribution économique et sociale », on retrouve de nombreux éléments liés à la « Santé animale, humaine et l'environnement ». Le même constat a permis d'intégrer le thème « Biodiversité et écosystèmes » aux thèmes « Production agricole responsable » et « Lutte aux changements climatiques ».

3 Conclusion

La démarche de développement durable des PLQ s'insère dans un processus d'amélioration continue au cœur des préoccupations de l'organisation. La procédure de la démarche repose sur les meilleures pratiques d'intégration du Programme 2030 à l'échelle organisationnelle. La Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi a accompagné l'organisation qui, de son côté, s'est mobilisée afin de fournir les moyens liés à ses ambitions d'adopter un plan d'action de développement durable.

La démarche a permis d'identifier que 91 cibles des ODD, sur les 169 du Programme 2030, étaient applicables pour les PLQ. Le diagnostic sur la performance actuelle de l'organisation a permis de faire ressortir quatre actions porteuses parmi les pratiques existantes des PLQ qui impactent directement plusieurs cibles dans plusieurs ODD. Accompagné par la Chaire en éco-conseil, le comité de développement durable des PLQ a évalué l'importance, la performance et l'échelle de compétence des PLQ sur les 91 cibles applicables. La priorisation, les réflexions et les informations collectées ont permis à l'organisation de dégager trois thèmes porteurs pour l'élaboration du plan d'action de développement durable. Le succès d'une telle démarche exige une mobilisation des acteurs à tous les niveaux. Au sein des PLQ, cela se traduit par un engagement au sommet de l'organisation et une mobilisation de ses membres autant chez les permanents que des représentants des producteurs de lait. D'un côté, l'engagement au plus haut niveau de l'organisation est essentiel pour rassembler les ressources nécessaires au succès de la démarche. D'un autre côté, la participation active des membres du comité de développement durable, formé de producteurs et de permanents, a généré une grande quantité d'informations de qualité. Toutes ces informations ont éclairé les prises de décision pour l'élaboration du plan d'action de développement durable. Il est à noter que les membres du comité se sont approprié les concepts clés du développement durable qu'ils sont maintenant en mesure de les communiquer à leurs pairs.

La démarche fut transparente comme en témoignent les nombreuses communications qui ont été réalisées sous forme de conférences, de webinaires et de consultations des partenaires externes. Elle débouchera sur un plan d'action de développement durable qui intégrera le fruit des réflexions, questionnements et de la priorisation des PLQ. Ce plan d'action de développement durable s'inscrit en continuité avec le processus d'amélioration continue des PLQ.

Le travail rigoureux des personnes impliquées en fait un exemple de planification stratégique intégrant le Programme 2030 des Nations Unies.

Annexe 1 – Liste des membres du Comité développement durable des Producteurs de lait du Québec

Producteurs :

- Jean-François Morin
- Peter Strebel
- David Poulin
- Michel Frigon
- Pascal Leduc

Permanents :

- Chantal Fleury
- Myriam Falcon
- François Dumontier
- Florence Bouchard-Santerra
- Sara Bujold

Annexe 2 – Thèmes des cibles des Objectifs de développement durable

ODD 1 – Lutte contre la pauvreté

- 1.1 Pauvreté absolue (vivre avec moins de 2,50\$/jour)
- 1.2 Pauvreté relative (seuil de pauvreté national, autres formes de pauvreté)
- 1.3 Mesures de protection sociale
- 1.4 Accès aux services de base, à la propriété, aux ressources naturelles, à l'héritage, aux nouvelles technologies, à des services financiers
- 1.5 Résilience et réduction de la vulnérabilité – (Stratégie de réduction des risques de catastrophes)
- [1.a Coopération pour le développement – programme de lutte contre la pauvreté](#)
- [1.b Cadre d'action de lutte contre la pauvreté](#)

ODD 2 – Faim zéro

- 2.1 Faim; saine alimentation – (sous-alimentation, insécurité alimentaire)
- 2.2 Malnutrition; besoins nutritionnels
- 2.3 Productivité agricole; accès aux terres, au savoir, aux services financiers et au marché
- 2.4 Pratiques agricoles résilientes et durables
- 2.5 Diversité génétique des semences, des cultures, des animaux d'élevage; utilisation des ressources génétiques et savoir traditionnel
- [2.a Renforcement des capacités productives agricoles des pays en développement](#)
- [2.b Restrictions et distorsions des marchés agricoles](#)
- [2.c Fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés](#)

ODD 3 – Santé et bien-être

- 3.1 Mortalité maternelle
- 3.2 Mortalité infantile (nouveau-nés et moins de cinq ans)
- 3.3 Sida, tuberculose, paludisme, hépatite, maladies transmissibles
- 3.4 Maladies non transmissibles, santé mentale, bien-être – (maladies cardiovasculaires, cancer, diabète, maladies respiratoires chroniques, suicide)
- 3.5 Substances psychoactives, stupéfiants et alcool – (toxicomanie)

3.6 Accidents de la route

3.7 Accès aux services de soins de santé sexuelle et procréative – (planification familiale)

3.8 Assurance santé, médicaments, vaccins

3.9 Décès et maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et la contamination (air, eau, sol)

3.a Lutte antitabac

3.b Recherche et développement de vaccins et de médicaments contre les maladies transmissibles ou non; accès abordable aux médicaments et vaccins

3.c Budget de la santé; formation, perfectionnement du personnel de la santé

3.d Alerte, réduction et gestion des risques sanitaires

ODD 4 – Éducation de qualité

- 4.1 Enseignement primaire, secondaire
- 4.2 Petite enfance et éducation préscolaire
- 4.3 Enseignement technique, professionnel et universitaire
- 4.4 Compétences à l'emploi et à l'entrepreneuriat
- 4.5 Inégalités dans le domaine de l'éducation; accessibilité à tous les niveaux d'enseignement
- 4.6 Alphabétisation et numératie
- 4.7 Connaissances et compétences pour la promotion du développement durable
- [4.a Construction d'établissements scolaires adaptés](#)
- [4.b Quantité de bourses d'études offertes](#)
- [4.c Enseignants qualifiés](#)

ODD 5 – Égalité des genres

- 5.1 Discrimination à l'égard des femmes/filles
- 5.2 Violence faite aux femmes/filles; traite et exploitation sexuelle et autres types – (violence conjugale)
- 5.3 Mariage des enfants et mariage précoce; mutilations génitales féminines
- 5.4 Valorisation des soins et travaux domestiques non rémunérés; promotion du partage des responsabilités dans le ménage
- 5.5 Participation des femmes aux fonctions de direction (politique, économique et publique)
- 5.6 Accès aux soins de santé sexuelle et procréative; droits en matière de procréation
- [5.a Réformes pour les droits des femmes](#)
- [5.b Renforcer l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour l'autonomisation des femmes](#)
- [5.c Politiques et législation : égalité des sexes et autonomisation des femmes](#)

ODD 6 – Eau et assainissement

- 6.1 Accès à l'eau potable
- 6.2 Accès aux services d'assainissement et d'hygiène
- 6.3 Qualité de l'eau; traitement de l'eau
- 6.4 Utilisation rationnelle de l'eau
- 6.5 Gestion intégrée des ressources en eau
- 6.6 Protection et restauration des écosystèmes liés à l'eau

6.a Coopération internationale sur programmes relatifs à l'eau et l'assainissement (collecte, désalinisation, utilisation rationnelle, traitement des eaux usées, recyclage et réutilisation)

6.b Renforcement de la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

ODD 7 - Énergie

7.1 Accès aux services énergétiques

7.2 Utilisation d'énergie renouvelable

7.3 Efficacité énergétique

7.a coopération internationale, investissement dans l'infrastructure énergétique renouvelable

7.b Développement d'infrastructures énergétiques dans les pays en développement

ODD 8 - Travail décent et croissance économique

8.1 Croissance économique (augmentation du PIB)

8.2 Productivité économique (diversification, modernisation technologique, innovation, secteurs à forte valeur ajoutée)

8.3 Politique favorisant les activités productives, la création d'emplois, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation; croissance des microentreprises et PME

8.4 Utilisation efficiente des ressources

8.5 Plein emploi productif; travail décent et équité salariale – (salaire horaire, taux de chômage)

8.6 Jeunes non scolarisés, sans emploi ni formation

8.7 Travail des enfants et travail forcé

8.8 Droits des travailleurs, sécurité et protection des travailleurs – (accidents de travail)

8.9 Tourisme durable; valorisation de la culture et des produits locaux

8.10 Capacité des institutions financières; accès aux services bancaires, financiers et aux services d'assurance

8.a Aide pour le commerce des pays en développement

8.b Stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes; Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

ODD 9 – Industrie, innovation, infrastructure

9.1 Infrastructures durables; développement économique; bien-être

9.2 Industrialisation durable

9.3 Accès des entreprises aux services financiers

9.4 Modernisation des infrastructures; utilisation rationnelle des ressources; technologies propres

9.5 Recherche; capacités technologiques; innovation

[9.a Infrastructure durable dans les pays en développement](#)

[9.b Soutenir la recherche-développement et l'innovation dans les pays en voie de développement](#)

[9.c Accroître l'accès aux technologies de l'information et des communications](#)

ODD 10 – Inégalités réduites

10.1 Revenus des plus pauvres

10.2 Autonomisation; intégration sociale, économique et politique

10.3 Égalité et inégalité; élimination des lois, politiques et pratiques discriminatoires – (discrimination, harcèlement

10.4 Politiques budgétaires dans le domaine de la protection sociale

10.5 Surveillance des institutions et des marchés financiers

10.6 Pays en voie de développement dans les organisations internationales

10.7 Migration et mobilité

[10.a Principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement](#)

[10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers](#)

[10.c Coûts de transaction des envois de fonds par les migrants](#)

ODD 11 – Villes et communautés durables

11.1 Accès au logement et aux services de base; assainissement des taudis

11.2 Transport; sécurité routière – (Transport public)

11.3 Urbanisation durable; planification et gestion participatives, intégrées

11.4 Patrimoine culturel et naturel

11.5 Catastrophes

11.6 Impact environnemental des villes; qualité de l'air; gestion des déchets

11.7 Espaces verts; espaces publics

[11.a Liens économiques, sociaux et environnementaux entre zones urbaines, périurbaines et rurales](#)

[11.b Résilience face aux catastrophes; gestion des risques de catastrophe](#)

[11.c Aide aux pays les moins avancés : bâtiments durables](#)

ODD 12 – Consommation et production responsables

- 12.1 Programmation relative à la consommation et la production durables – (Plan d'action relatif aux modes de consommation et de production durables)
- 12.2 Gestion durable; utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.3 Déchets alimentaires, gaspillage alimentaire
- 12.4 Gestion des produits chimiques et des déchets; déversements dans l'air, l'eau, le sol; effets négatifs sur la santé et l'environnement – (déchets dangereux)
- 12.5 Production de déchets
- 12.6 Entreprises et pratiques durables – (Responsabilité sociétale des entreprises)
- 12.7 Achats publics durables – (politique d'approvisionnement responsable)
- 12.8 Informations et connaissances nécessaires au développement durable
- [12.a Aide aux pays en développement pour la consommation et production responsables](#)
- [12.b Outils de contrôle de la durabilité : tourisme durable valorisant la culture et les produits locaux](#)
- [12.c Subventions aux combustibles fossiles](#)

ODD 13 – Changements climatiques

- 13.1 Résilience et adaptation aux changements climatiques
- 13.2 Mesures relatives aux changements climatiques – (politique climatique)
- 13.3 Éducation, sensibilisation et capacitation concernant l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact
- [13.a Engagement des pays développés à mobiliser financement pour pays en développement \(Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques\)](#)
- [13.b Renforcement des capacités dans les pays en développement – planification et gestion des changements climatiques](#)

ODD 14 – Vie aquatique

- 14.1 Pollution marine – (eutrophisation marine, débris de plastique flottants)
- 14.2 Écosystèmes marins et côtiers; santé et productivité des océans
- 14.3 Acidification des océans
- 14.4 Pêche
- 14.5 Zones marines et côtières protégées
- 14.6 Subventions à la pêche

14.7 Gestion durable des pêches et de l'aquaculture; tourisme – (Petits États insulaires en développement, ex. : Haïti, République Dominicaine)

[14.a Connaissances scientifiques, recherche et transfert de techniques marines](#)

[14.b Petits pêcheurs : accès aux ressources marines et aux marchés](#)

[14.c Convention des Nations Unies sur le droit de la mer](#)

ODD 15 – Vie terrestre

15.1 Écosystèmes terrestres et d'eau douce- (biodiversité terrestre, biodiversité des eaux douces)

15.2 Gestion durable des forêts; déforestation; boisement et reboisement

15.3 Désertification; sols dégradés – (sols contaminés)

15.4 Écosystèmes montagneux

15.5 Dégradation des milieux naturels; biodiversité; espèces menacées

15.6 Utilisation des ressources génétiques – (partage juste et équitable de l'exploitation des ressources génétiques traditionnelles)

15.7 Braconnage et trafic d'espèces végétales et animales

15.8 Espèces exotiques envahissantes

15.9 Intégration de la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans les outils de planification

[15.a Ressources financières : préservation de la biodiversité et des écosystèmes](#)

[15.b Mobilisation de ressources : gestion durable des forêts, préservation et reboisement](#)

[15.c Soutien aux populations locales : lutte contre le braconnage et trafic d'espèces menacées](#)

ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces

16.1 Violence – (homicides)

16.2 Violence et torture des enfants – (maltraitance)

16.3 État de droit; justice

16.4 Flux financiers illicites; trafic d'armes; criminalité organisée

16.5 Corruption et pots-de-vin

16.6 Institutions efficaces, responsables et transparentes

16.7 Participation dans les prises de décision

16.8 Pays en développement et gouvernance mondiale

16.9 Identité juridique – (État civil)

16.10 Accès public à l'information; libertés fondamentales

16.a Appui aux institutions de lutte contre le terrorisme et la criminalité

16.b Lois et politiques non discriminatoires

ODD 17 – Partenariat

17.1 Renforcer les capacités nationales de collecte d'impôts

17.2 Engagement des pays développés pour l'aide publique au développement (0,7% du RNB)

17.3 Mobiliser ressources financières pour les pays en développement

17.4 Viabilité de la dette des pays en développement

17.5 Encourager l'investissement en faveur des pays en développement

17.6 Accès à la science, la technologie et l'innovation : coopération Nord-Sud, Sud-Sud, triangulaire régionale et internationale

17.7 Transfert et diffusion de technologies en faveur des pays en développement

17.8 Accès à Internet

17.9 Renforcement des capacités en matière de développement durable dans les pays en développement

17.10 Système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert et non discriminatoire

17.11 Exportations des pays en développement

17.12 Droits de douane

17.13 Stabilité macroéconomique mondiale

17.14 Cohérence des politiques de développement durable

17.15 Respect des marges de manœuvre des pays: politique de lutte contre la pauvreté et de développement durable

17.16 Partenariats pour le développement durable

17.17 Partenariats publics, public-privé, avec la société civile

17.18 Renforcement des capacités dans les pays en développement : données et statistiques

17.19 Indicateurs de progrès en complément du PIB

Annexe 3 – Listes des documents stratégiques analysés

1. Plan d'action en santé animale des Producteurs de lait du Québec
2. Communiqué – Dons de paniers de Noël 2020
3. Communiqué – Dons de lait
4. Brochure sur la gestion de l'offre
5. Éditorial - Nos valeurs en action
6. Fiche – Les produits laitiers
7. Politique de commandite 2020
8. Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières
9. Rapport final – Planification stratégique de la filière laitière du Québec
10. Convention de transport du lait – Nutrinor 2015-2018
11. Convention mise en marché du lait – Agropur
12. Convention mise en marché du lait – Conseil des industriels laitiers du Québec inc.
13. ProAction – Manuel de référence
14. ProAction – Cahier de travail
15. ProAction – Manuel de référence environnement
16. Rapport annuel des Producteurs de lait du Québec -2020
17. Rapport annuel des Producteurs de lait du Québec – 2019
18. Rapport annuel des Producteurs de lait du Québec – 2018
19. Rapport annuel des Producteurs de lait du Québec –2017
20. Rapport annuel des Producteurs de lait du Québec – 2016
21. Suivi des résolutions des Assemblées générales annuelles 2016 à 2019; 2021
22. Journées de réflexion 2017,2020,2021
23. Plan d'action – Politique bioalimentaire du secteur laitier 2020
24. Rapports de commandite 2016 à 2019
25. Laitbdo 2017 à 2022
26. Éditoriaux – Janvier 2017 à janvier 2022
27. Communiqués de presse et déclarations
28. Règlement sur les quotas des producteurs de lait
29. Évaluation périodique du plan conjoint des Producteurs de lait du Québec 2015 et 2020
30. Nutrition Québec 2021
31. Nutrition Québec – Plan 2022
32. Évolution de la production laitière 2020
33. Novalait – Priorités, 20 ans, Rapports annuels, Cahier forum techno
34. Portrait diagnostic industrie laitière
35. Relève établie bovins laitiers 2016
36. Lettre d'entente UPA-DI-PLQ – Haïti
37. Bourses Université Laval et Faculté de médecine vétérinaire
38. Commission canadienne du lait et gestion de l'offre
39. Bonification du programme lait-école 2020-2025
40. Organigramme

Annexe 4 – Extrait du sondage pour l'évaluation du paramètre importance

Bonjour,

Votre collaboration est sollicitée pour évaluer l'importance des cibles des Objectifs de développement durable (C-ODD) du Programme 2030.

L'importance permet d'identifier les cibles sur lesquelles l'attention doit porter en priorité dans le contexte de leur application aux Producteurs de lait du Québec. Elle ne doit pas se baser sur les mesures déjà en place. Les participants doivent savoir que l'importance d'une cible est une notation subjective.

Les valeurs numériques de 0 à 3 sont utilisées pour déterminer l'importance :

0. Cible non applicable

1. Cible dont l'atteinte est jugée souhaitable : Cible pertinente mais n'est pas une priorité pour l'organisation

2. Cible dont l'atteinte est jugée importante : Cible pertinente dont l'atteinte est importante à moyen terme

3. Cible dont l'atteinte est jugée essentielle : Cible pertinente dont l'atteinte est indispensable dans l'immédiat ou le très court terme

Les consignes pour évaluer le paramètre « importance » sont incluses dans le sondage.

La durée de l'exercice varie d'une personne à l'autre, de sorte qu'une durée variant entre une heure et deux heures est à prévoir. Prenez note que vous pouvez sauvegarder vos réponses à tout moment et revenir pour poursuivre ou conclure le sondage. Vous aurez accès au sondage jusqu'au 31 mai 2022.

Je vous remercie à l'avance et vous transmets mes plus sincères salutations.

A1. Quelle importance accordez-vous à la cible:

**Éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde
(revient au fait de vivre avec moins de 2,50 dollars par jour)**

Indicateur ONU:

Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international

0. Cible non applicable ☐

1. Cible dont l'atteinte est jugée souhaitable : Cible pertinente mais n'est pas une priorité pour l'organisation ☐

2. Cible dont l'atteinte est jugée importante : Cible pertinente dont l'atteinte est importante à moyen terme ☐

3. Cible dont l'atteinte est jugée essentielle : Cible pertinente dont l'atteinte est indispensable dans l'immédiat ou le très court terme ☐

A2. Réduire la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects et quelles qu'en soient les formes (pauvreté relative, seuil de pauvreté national et autres formes de pauvreté)

I

Indicateurs ONU: Proportion de la population vivant au-dessous du seuil

national de pauvreté, par sexe et âge

Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telle que

définie par

chaque pays

0. Cible non applicable ☐

1. Cible dont l'atteinte est jugée souhaitable : Cible pertinente mais n'est pas une priorité pour l'organisation ☐

2. Cible dont l'atteinte est jugée importante : Cible pertinente dont l'atteinte est importante à moyen terme ☐

3. Cible dont l'atteinte est jugée essentielle : Cible pertinente dont l'atteinte est indispensable dans l'immédiat ou le très court terme ☐

A3. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)

0. Cible non applicable

☐

1. Cible dont l'atteinte est jugée souhaitable : Cible pertinente mais n'est pas une priorité pour l'organisation

☐

2. Cible dont l'atteinte est jugée importante : Cible pertinente dont l'atteinte est importante à moyen terme

☐

3. Cible dont l'atteinte est jugée essentielle : Cible pertinente dont l'atteinte est indispensable dans l'immédiat ou le très court terme

☐

Annexe 5 – Résultats complets de la GPC-ODD

	Nombre de cibles urgentes	Nombre de cibles prioritaires	Nombre de cibles à moyen terme	Nombre de cibles à long terme	Nombre de cibles à consolider	Nombre de cibles non prioritaires	Nombre de cibles non pertinentes
TOTAL DES CIBLES POUR LES 17 ODD	0	6	30	21	28	6	59
ODD 1 - Lutte contre la pauvreté			1	2	1	1	2
ODD 2 - Faim zéro			3		3		2
ODD 3 - Santé et bien-être			1	3	2		7
ODD 4 - Éducation de qualité			1	2	3		4
ODD 5 - Égalité entre les sexes			2	1	1		5
ODD 6 - Eau et assainissement		3	2				3
ODD 7 - Énergie propre			1		2		2
ODD 8 - Travail décent et croissance économique			2	1	6		3
ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure			2		3		3
ODD 10 - Réduction des inégalités			4	1		1	4
ODD 11 - Villes et communautés durables				4	1	2	3
ODD 12 - Consommation et production responsables		1	4		3		3

ODD 13 - Mesures relatives aux changements climatiques		1	2				2
ODD 14 - Vie aquatique				2			8
ODD 15 - Vie terrestre		1	3	2	3		3
ODD 16 - Paix, justice et institutions			2	3		2	5

ODD 1 – Lutte contre la pauvreté

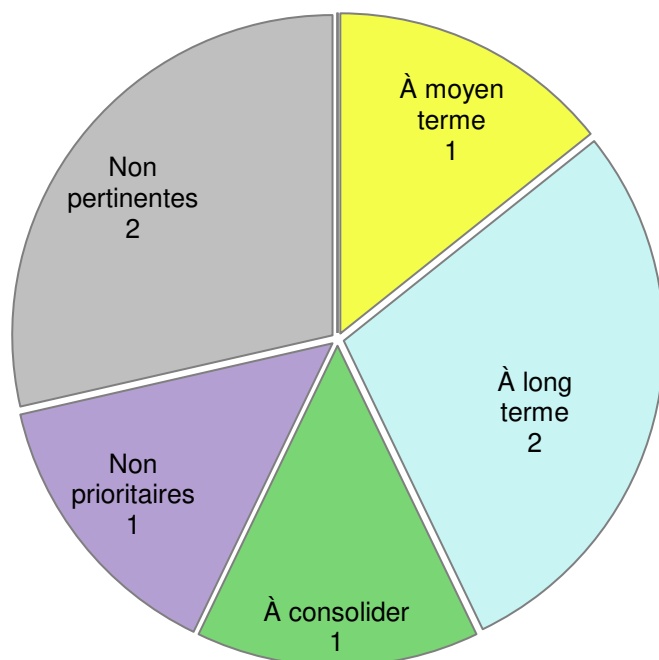


Figure 5 Distribution des priorités pour l'ODD 1 – Lutte contre la pauvreté

Tableau 1 Évaluation des paramètres pour l'ODD 1 – Lutte contre la pauvreté

Thèmes des cibles	Importance	Performance	Compétence	Niveau de priorité
1.1 Pauvreté absolue (vivre avec moins de 2,50\$/jour)	1	2	4	Intervention à long terme
1.2 Pauvreté relative (seuil de pauvreté national, autres formes de pauvreté)	1	4	5	Intervention non prioritaire
1.3 Mesures de protection sociale	1	2	3	Intervention à long terme
1.4 Accès aux services de base, à la propriété, aux ressources naturelles, à l'héritage, aux nouvelles technologies, à des services financiers	2	2	4	Intervention à moyen terme
1.5 Résilience et réduction de la vulnérabilité – (Stratégie de réduction des risques de catastrophes)	2	4	5	Intervention de consolidation
1.a Coopération pour le développement – programme de lutte contre la pauvreté	0	1	0	Intervention non pertinente
1.b Cadre d'action de lutte contre la pauvreté	0	1	0	Intervention non pertinente

ODD 2 – Faim zéro

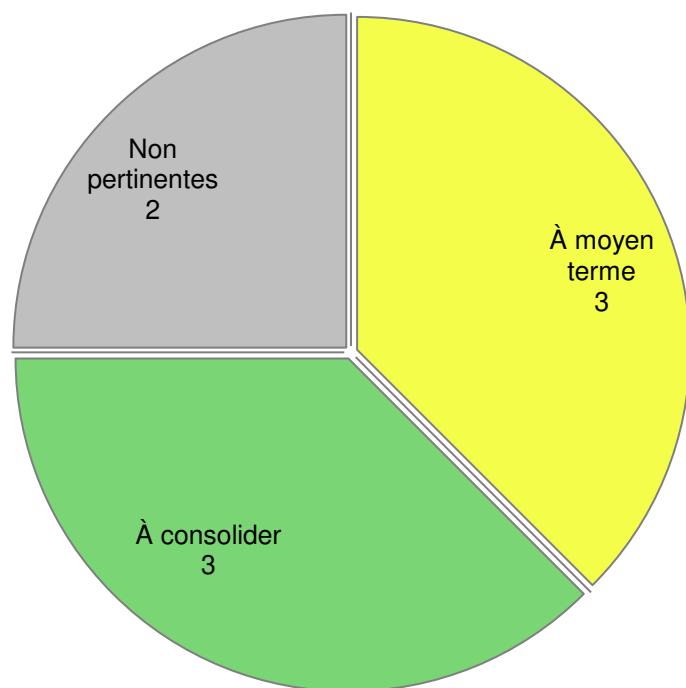


Figure 6 Distribution des priorités pour l'ODD 2 – Faim zéro

Tableau 2 Évaluation des paramètres pour l'ODD 2 – Faim zéro

Thèmes des cibles	Importance	Performance	Compétence	Niveau de priorité
2.1 Faim; saine alimentation – (sous-alimentation, insécurité alimentaire)	2	4	4	Intervention de consolidation
2.2 Malnutrition; besoins nutritionnels	2	3	4	Intervention de consolidation
2.3 Productivité agricole; accès aux terres, au savoir, aux services financiers et au marché	3	3	4	Intervention à moyen terme
2.4 Pratiques agricoles résilientes et durables	3	3	4	Intervention à moyen terme
2.5 Diversité génétique des semences, des cultures, des animaux d'élevage; utilisation des ressources génétiques et savoir traditionnel	2	3	4	Intervention de consolidation
2.a Renforcement des capacités productives agricoles des pays en développement	0	1	0	Intervention non pertinente
2.b Restrictions et distorsions des marchés agricoles	3	3	4	Intervention à moyen terme
2.c Fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés	0	1	0	Intervention non pertinente

ODD 3 – Santé et bien-être

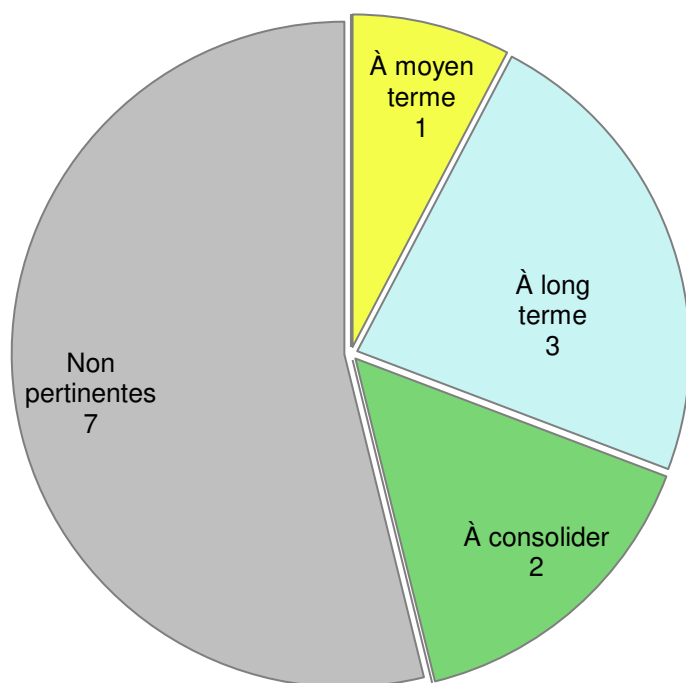


Figure 7 Distribution des priorités pour l'ODD 3 – Santé et bien-être

Tableau 3 Évaluation des paramètres pour l'ODD 3 – Santé et bien-être

Thèmes des cibles	Importance	Performance	Compétence	Niveau de priorité
3.1 Mortalité maternelle	0	1	3	Intervention non pertinente
3.2 Mortalité infantile (nouveau-nés et moins de cinq ans)	0	2	3	Intervention non pertinente
3.3 Sida, tuberculose, paludisme, hépatite, maladies transmissibles	1	2	3	Intervention à long terme
3.4 Maladies non transmissibles, santé mentale, bien-être – (maladies cardiovasculaires, cancer, diabète, maladies respiratoires chroniques, suicide)	2	3	4	Intervention de consolidation
3.5 Substances psychoactives, stupéfiants et alcool – (toxicomanie)	1	1	5	Intervention à long terme
3.6 Accidents de la route	2	3	4	Intervention de consolidation
3.7 Accès aux services de soins de santé sexuelle et procréative – (planification familiale)	0	1	1	Intervention non pertinente
3.8 Assurance santé, médicaments, vaccins	1	2	1	Intervention à long terme

3.9 Décès et maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et la contamination (air, eau, sol)	2	2	4	Intervention à moyen terme
3.a Lutte antitabac	0	1	0	Intervention non pertinente
3.b Recherche et développement de vaccins et de médicaments contre les maladies transmissibles ou non; accès abordable aux médicaments et vaccins	0	1	0	Intervention non pertinente
3.c Budget de la santé; formation, perfectionnement du personnel de la santé	0	1	0	Intervention non pertinente
3.d Alerte, réduction et gestion des risques sanitaires	0	1	0	Intervention non pertinente

ODD 4 – Éducation de qualité

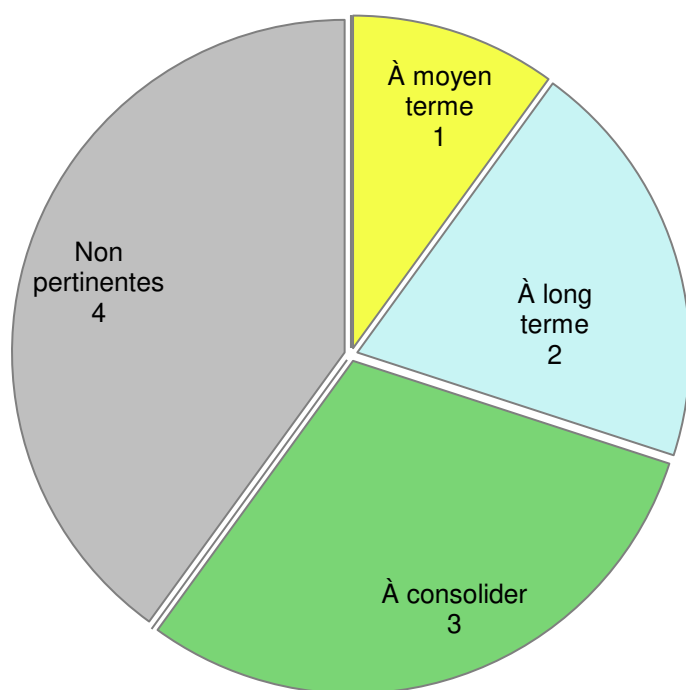


Figure 8 Distribution des priorités pour l'ODD 4 – Éducation de qualité

Tableau 4 Évaluation des paramètres pour l'ODD 4 – Éducation de qualité

Thèmes des cibles	Importance	Performance	Compétence	Niveau de priorité
4.1 Enseignement primaire, secondaire	1	1	1	Intervention à long terme
4.2 Petite enfance et éducation préscolaire	1	2	3	Intervention à long terme
4.3 Enseignement technique, professionnel et universitaire	2	4	4	Intervention de consolidation

4.4 Compétences à l'emploi et à l'entrepreneuriat	3	4	4	Intervention de consolidation
4.5 Inégalités dans le domaine de l'éducation; accessibilité à tous les niveaux d'enseignement	0	1	3	Intervention non pertinente
4.6 Alphabétisation et numératie	2	2	3	Intervention à moyen terme
4.7 Connaissances et compétences pour la promotion du développement durable	2	3	4	Intervention de consolidation
4.a Construction d'établissements scolaires adaptés	0	1	0	Intervention non pertinente
4.b Quantité de bourses d'études offertes	0	1	0	Intervention non pertinente
4.c Enseignants qualifiés	0	1	0	Intervention non pertinente

ODD 5 – Égalité entre les sexes

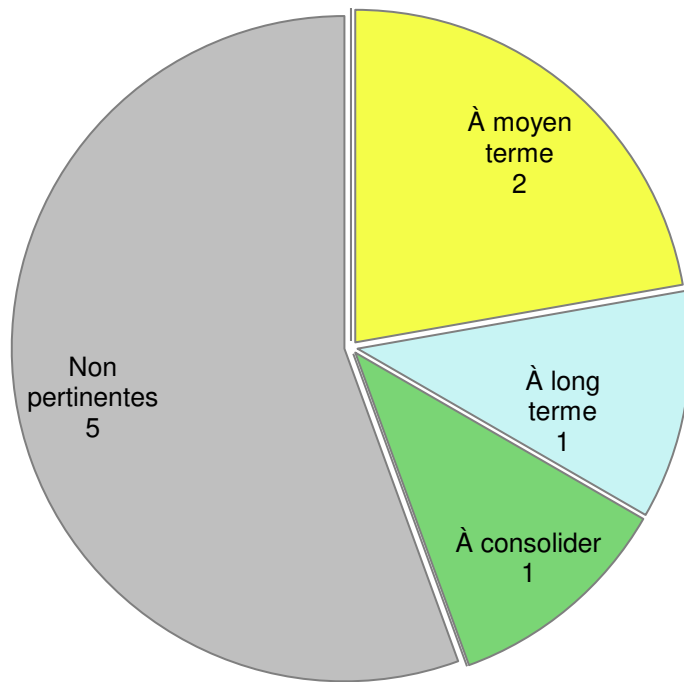


Figure 9 Distribution des priorités pour l'ODD 5 – Égalité entre les sexes

Tableau 5 Évaluation des paramètres pour l'ODD 5 – Égalité entre les sexes

Thèmes des cibles	Importance	Performance	Compétence	Niveau de priorité
5.1 Discrimination à l'égard des femmes/filles	2	3	5	Intervention de consolidation
5.2 Violence faite aux femmes/filles; traite et exploitation sexuelle et autres types – (violence conjugale)	2	2	4	Intervention à moyen terme
5.3 Mariage des enfants et mariage précoce; mutilations génitales féminines	0	1	1	Intervention non pertinente
5.4 Valorisation des soins et travaux domestiques non rémunérés; promotion du partage des responsabilités dans le ménage	1	2	4	Intervention à long terme
5.5 Participation des femmes aux fonctions de direction (politique, économique et publique)	2	2	5	Intervention à moyen terme
5.6 Accès aux soins de santé sexuelle et procréative; droits en matière de procréation	0	1	1	Intervention non pertinente
5.a Réformes pour les droits des femmes	0	1	0	Intervention non pertinente
5.b Renforcer l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour l'autonomisation des femmes	0	1	0	Intervention non pertinente

5.c Politiques et législation : égalité des sexes et autonomisation des femmes	0	1	0	Intervention non pertinente
--	---	---	---	-----------------------------

ODD 6 – Eau et assainissement

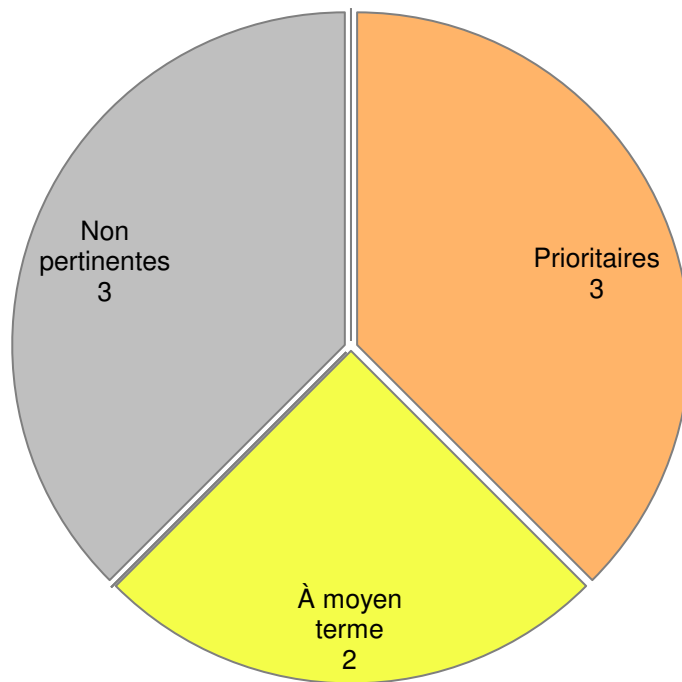


Figure 10 Distribution des priorités pour l'ODD 6 – Eau et assainissement

Tableau 6 Évaluation des paramètres pour l'ODD 6 – Eau et assainissement

Thèmes des cibles	Importance	Performance	Compétence	Niveau de priorité
6.1 Accès à l'eau potable	2	1	2	Intervention prioritaire
6.2 Accès aux services d'assainissement et d'hygiène	0	1	2	Intervention non pertinente
6.3 Qualité de l'eau; traitement de l'eau	3	2	4	Intervention prioritaire
6.4 Utilisation rationnelle de l'eau	3	3	5	Intervention à moyen terme
6.5 Gestion intégrée des ressources en eau	2	1	4	Intervention prioritaire
6.6 Protection et restauration des écosystèmes liés à l'eau	2	2	4	Intervention à moyen terme
6.a Coopération internationale sur programmes relatifs à l'eau et l'assainissement (collecte, désalinisation, utilisation rationnelle, traitement des eaux usées, recyclage et réutilisation)	0	1	0	Intervention non pertinente

6.b Renforcement de la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement	0	1	0	Intervention non pertinente
---	---	---	---	-----------------------------

ODD 7 – Énergie propre

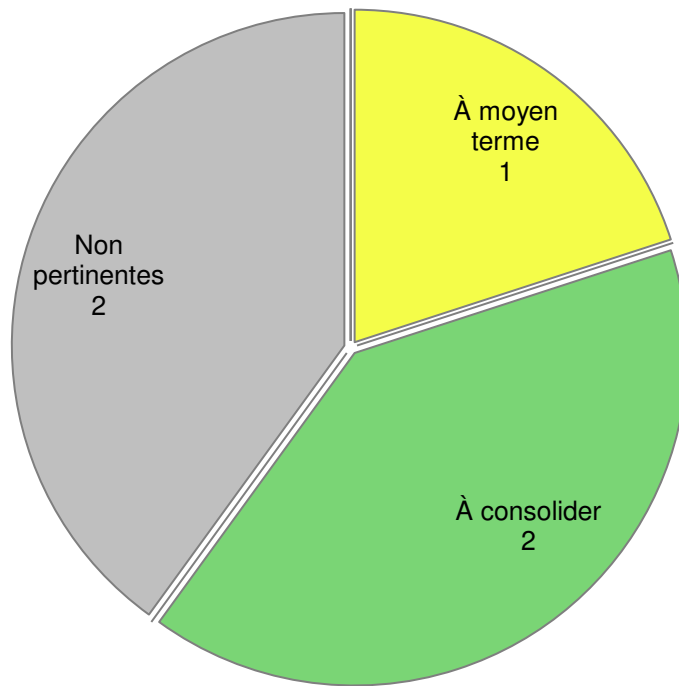


Figure 11 Distribution des priorités pour l'ODD 7 – Énergie propre

Tableau 7 Évaluation des paramètres pour l'ODD 7 – Énergie propre

Thèmes des cibles	Importance	Performance	Compétence	Niveau de priorité
7.1 Accès aux services énergétiques	2	3	1	Intervention de consolidation
7.2 Utilisation d'énergie renouvelable	2	2	4	Intervention à moyen terme
7.3 Efficacité énergétique	2	3	5	Intervention de consolidation
7.a coopération internationale, investissement dans l'infrastructure énergétique renouvelable	0	1	0	Intervention non pertinente
7.b Développement d'infrastructures énergétiques dans les pays en développement	0	1	0	Intervention non pertinente

ODD 8 – Travail décent et croissance économique

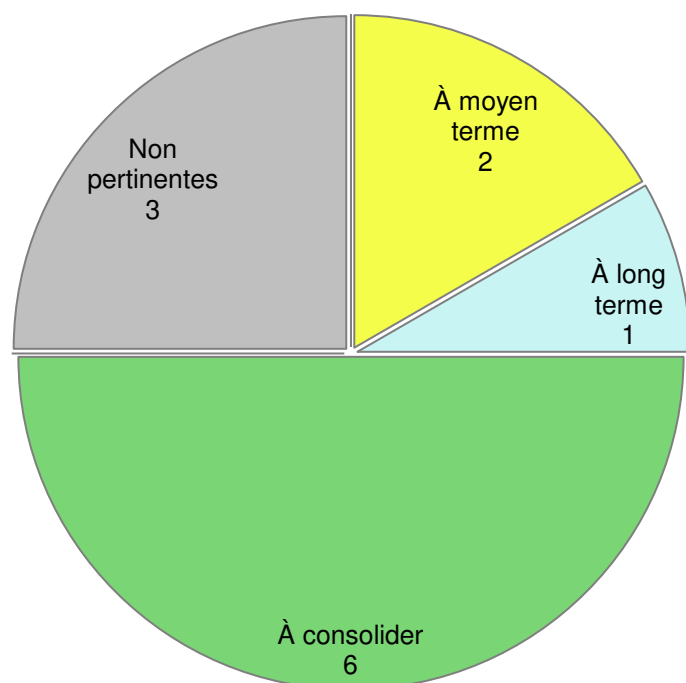


Figure 12 Distribution des priorités pour l'ODD 8 – Travail décent et croissance économique

Tableau 8 Évaluation des paramètres pour l'ODD 8 – Travail décent et croissance économique

Thèmes des cibles	Importance	Performance	Compétence	Niveau de priorité
8.1 Croissance économique (augmentation du PIB)	2	3	4	Intervention de consolidation
8.2 Productivité économique (diversification, modernisation technologique, innovation, secteurs à forte valeur ajoutée)	3	3	4	Intervention à moyen terme
8.3 Politique favorisant les activités productives, la création d'emplois, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation; croissance des microentreprises et PME	2	3	4	Intervention de consolidation
8.4 Utilisation efficiente des ressources	3	4	5	Intervention de consolidation
8.5 Plein emploi productif; travail décent et équité salariale – (salaire horaire, taux de chômage)	2	3	4	Intervention de consolidation
8.6 Jeunes non scolarisés, sans emploi ni formation	2	3	4	Intervention de consolidation
8.7 Travail des enfants et travail forcé	0	1	1	Intervention non pertinente

8.8 Droits des travailleurs, sécurité et protection des travailleurs – (accidents de travail)	3	3	4	Intervention à moyen terme
8.9 Tourisme durable; valorisation de la culture et des produits locaux	3	4	5	Intervention de consolidation
8.10 Capacité des institutions financières; accès aux services bancaires, financiers et aux services d'assurance	1	2	1	Intervention à long terme
8.a Aide pour le commerce des pays en développement	0	1	0	Intervention non pertinente
8.b Stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes; Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	0	1	0	Intervention non pertinente

ODD 9 – Industrie, innovation, infrastructure

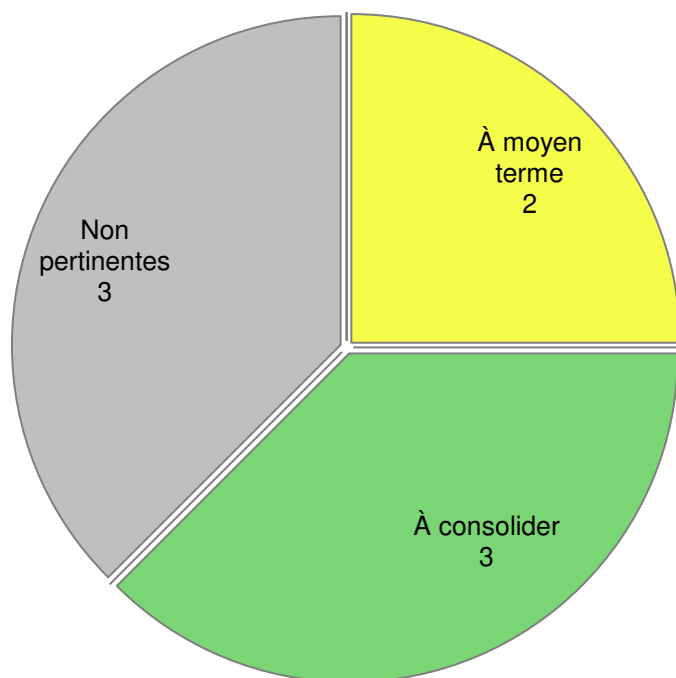


Figure 13 Distribution des priorités pour l'ODD 9 – Industrie, innovation, infrastructure

Tableau 9 Évaluation des paramètres pour l'ODD 9 – Industrie, innovation, infrastructure

Thèmes des cibles	Importance	Performance	Compétence	Niveau de priorité
9.1 Infrastructures durables; développement économique; bien-être	2	3	4	Intervention de consolidation
9.2 Industrialisation durable	3	3	4	Intervention à moyen terme

9.3 Accès des entreprises aux services financiers	2	3	4	Intervention de consolidation
9.4 Modernisation des infrastructures; utilisation rationnelle des ressources; technologies propres	3	3	4	Intervention à moyen terme
9.5 Recherche; capacités technologiques; innovation	2	4	4	Intervention de consolidation
9.a Infrastructure durable dans les pays en développement	0	1	0	Intervention non pertinente
9.b Soutenir la recherche-développement et l'innovation dans les pays en voie de développement	0	1	0	Intervention non pertinente
9.c Accroître l'accès aux technologies de l'information et des communications	0	1	0	Intervention non pertinente

ODD 10 – Inégalités réduites

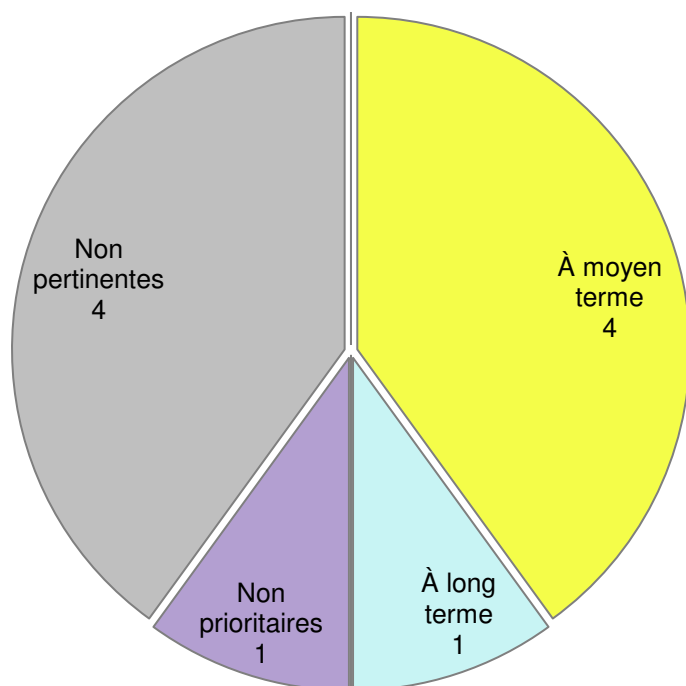


Figure 14 Distribution des priorités pour l'ODD 10 – Inégalités réduites

Tableau 10 Évaluation des paramètres pour l'ODD 10 – Inégalités réduites

Thèmes des cibles	Importance	Performance	Compétence	Niveau de priorité
10.1 Revenus des plus pauvres	3	3	4	Intervention à moyen terme
10.2 Autonomisation; intégration sociale, économique et politique	1	2	5	Intervention à long terme
10.3 Égalité et inégalité; élimination des lois, politiques et pratiques discriminatoires – (discrimination, harcèlement)	2	2	4	Intervention à moyen terme
10.4 Politiques budgétaires dans le domaine de la protection sociale	2	2	1	Intervention à moyen terme
10.5 Surveillance des institutions et des marchés financiers	0	1	1	Intervention non pertinente
10.6 Pays en voie de développement dans les organisations internationales	1	3	4	Intervention non prioritaire
10.7 Migration et mobilité	2	2	4	Intervention à moyen terme
10.a Principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement	0	1	0	Intervention non pertinente

10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers	0	1	0	Intervention non pertinente
10.c Coûts de transaction des envois de fonds par les migrants	0	1	0	Intervention non pertinente

ODD 11 – Villes et communautés durables

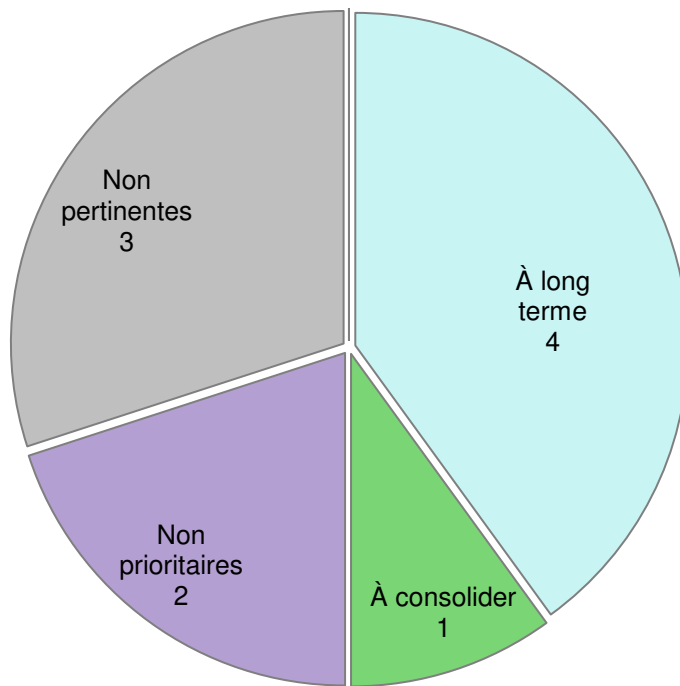


Figure 15 Distribution des priorités pour l'ODD 11 – Villes et communautés durables

Tableau 11 Évaluation des paramètres pour l'ODD 11 – Villes et communautés durables

Thèmes des cibles	Importance	Performance	Compétence	Niveau de priorité
11.1 Accès au logement et aux services de base; assainissement des taudis	1	3	4	Intervention non prioritaire
11.2 Transport; sécurité routière – (Transport public)	0	2	4	Intervention non pertinente
11.3 Urbanisation durable; planification et gestion participatives, intégrées	1	2	4	Intervention à long terme
11.4 Patrimoine culturel et naturel	1	1	4	Intervention à long terme
11.5 Catastrophes	1	3	4	Intervention non prioritaire
11.6 Impact environnemental des villes; qualité de l'air; gestion des déchets	2	3	4	Intervention de consolidation
11.7 Espaces verts; espaces publics	1	2	3	Intervention à long terme
11.a Liens économiques, sociaux et environnementaux entre zones urbaines, périurbaines et rurales	1	2	4	Intervention à long terme

11.b Résilience face aux catastrophes; gestion des risques de catastrophe	0	1	0	Intervention non pertinente
11.c Aide aux pays les moins avancés : bâtiments durables	0	1	0	Intervention non pertinente

ODD 12 – Consommation et production responsables

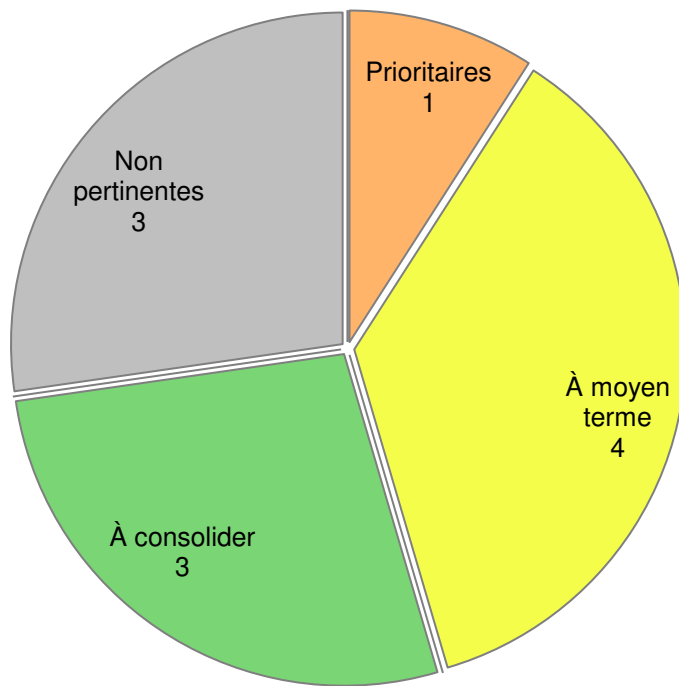


Figure 16 Distribution des priorités pour l'ODD 12 – Consommation et production responsables

Tableau 12 Évaluation des paramètres pour l'ODD 12 – Consommation et production responsables

Thèmes des cibles	Importance	Performance	Compétence	Niveau de priorité
12.1 Programmation relative à la consommation et la production durables – (Plan d'action relatif aux modes de consommation et de production durables)	3	2	5	Intervention prioritaire
12.2 Gestion durable; utilisation rationnelle des ressources naturelles	3	3	5	Intervention à moyen terme
12.3 Déchets alimentaires, gaspillage alimentaire	3	4	5	Intervention de consolidation
12.4 Gestion des produits chimiques et des déchets; déversements dans l'air, l'eau, le sol; effets négatifs sur la santé et l'environnement – (déchets dangereux)	3	4	4	Intervention de consolidation
12.5 Production de déchets	2	3	5	Intervention de consolidation
12.6 Entreprises et pratiques durables – (Responsabilité sociétale des entreprises)	2	2	5	Intervention à moyen terme
12.7 Achats publics durables – (politique d'approvisionnement responsable)	2	2	3	Intervention à moyen terme

12.8 Informations et connaissances nécessaires au développement durable	3	3	4	Intervention à moyen terme
12.a Aide aux pays en développement pour la consommation et production responsables	0	1	0	Intervention non pertinente
12.b Outils de contrôle de la durabilité : tourisme durable valorisant la culture et les produits locaux	0	1	0	Intervention non pertinente
12.c Subventions aux combustibles fossiles	0	1	0	Intervention non pertinente

ODD 13 – Changements climatiques

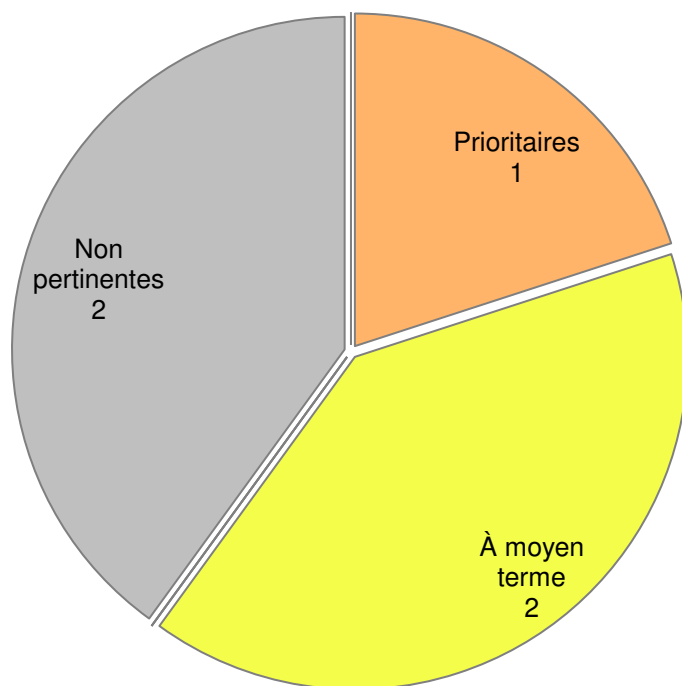


Figure 17 Distribution des priorités pour l'ODD 13 – Changements climatiques

Tableau 13 Évaluation des paramètres pour l'ODD 13 – Changements climatiques

Thèmes des cibles	Importance	Performance	Compétence	Niveau de priorité
13.1 Résilience et adaptation aux changements climatiques	3	3	4	Intervention à moyen terme
13.2 Mesures relatives aux changements climatiques – (politique climatique)	3	2	4	Intervention prioritaire
13.3 Éducation, sensibilisation et capacitation concernant l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact	3	3	4	Intervention à moyen terme
13.a Engagement des pays développés à mobiliser financement pour pays en développement (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques)	0	1	0	Intervention non pertinente
13.b Renforcement des capacités dans les pays en développement – planification et gestion des changements climatiques	0	1	0	Intervention non pertinente

ODD 14 – Vie aquatique

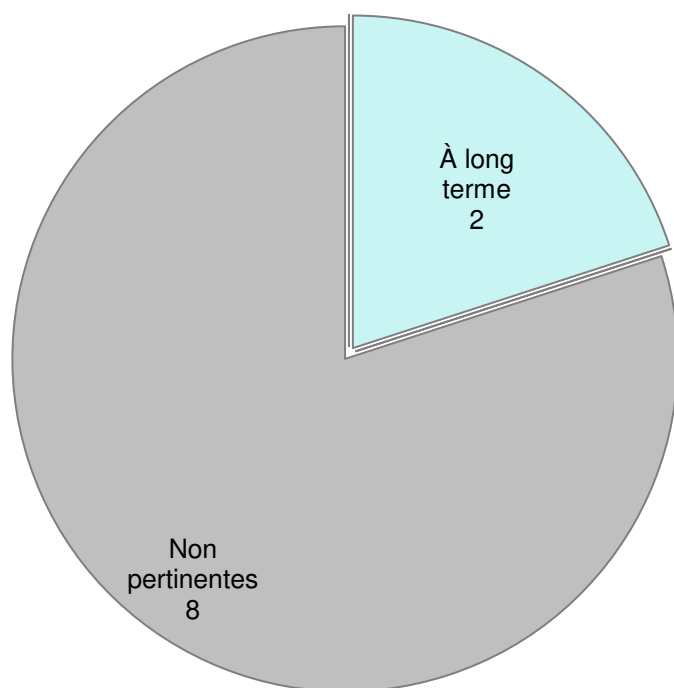


Figure 18 Distribution des priorités pour l'ODD 14 – Vie aquatique

Tableau 14 Évaluation des paramètres pour l'ODD 14 – Vie aquatique

Thèmes des cibles	Importance	Performance	Compétence	Niveau de priorité
14.1 Pollution marine – (eutrophisation marine, débris de plastique flottants)	1	1	4	Intervention à long terme
14.2 Écosystèmes marins et côtiers; santé et productivité des océans	1	1	4	Intervention à long terme
14.3 Acidification des océans	0	1	1	Intervention non pertinente
14.4 Pêche	0	2	1	Intervention non pertinente
14.5 Zones marines et côtières protégées	0	1	1	Intervention non pertinente
14.6 Subventions à la pêche	0	1	1	Intervention non pertinente
14.7 Gestion durable des pêches et de l'aquaculture; tourisme – (Petits États insulaires en développement, ex. : Haïti, République Dominicaine)	0	2	4	Intervention non pertinente
14.a Connaissances scientifiques, recherche et transfert de techniques marines	0	1	0	Intervention non pertinente

14.b Petits pêcheurs : accès aux ressources marines et aux marchés	0	1	0	Intervention non pertinente
14.c Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	0	1	0	Intervention non pertinente

ODD 15 – Vie terrestre

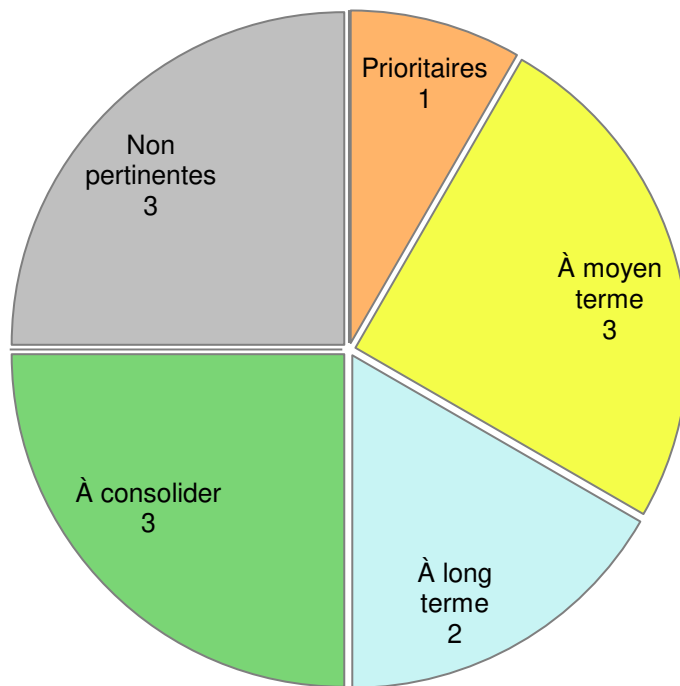


Figure 19 Distribution des priorités pour l'ODD 15 – Vie terrestre

Tableau 15 Évaluation des paramètres pour l'ODD 15 – Vie terrestre

Thèmes des cibles	Importance	Performance	Compétence	Niveau de priorité
15.1 Écosystèmes terrestres et d'eau douce- (biodiversité terrestre, biodiversité des eaux douces)	2	3	4	Intervention de consolidation
15.2 Gestion durable des forêts; déforestation; boisement et reboisement	2	2	4	Intervention à moyen terme
15.3 Désertification; sols dégradés – (sols contaminés)	2	3	5	Intervention de consolidation
15.4 Écosystèmes montagneux	1	1	4	Intervention à long terme
15.5 Dégradation des milieux naturels; biodiversité; espèces menacées	2	3	4	Intervention de consolidation
15.6 Utilisation des ressources génétiques – (partage juste et équitable de l'exploitation des ressources génétiques traditionnelles)	2	1	4	Intervention prioritaire
15.7 Braconnage et trafic d'espèces végétales et animales	1	1	4	Intervention à long terme
15.8 Espèces exotiques envahissantes	2	2	4	Intervention à moyen terme

15.9 Intégration de la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans les outils de planification	2	2	4	Intervention à moyen terme
15.a Ressources financières : préservation de la biodiversité et des écosystèmes	0	1	0	Intervention non pertinente
15.b Mobilisation de ressources : gestion durable des forêts, préservation et reboisement	0	1	0	Intervention non pertinente
15.c Soutient aux populations locales : lutte contre le braconnage et trafic d'espèces menacées	0	1	0	Intervention non pertinente

ODD 16 – Paix, justice et institutions

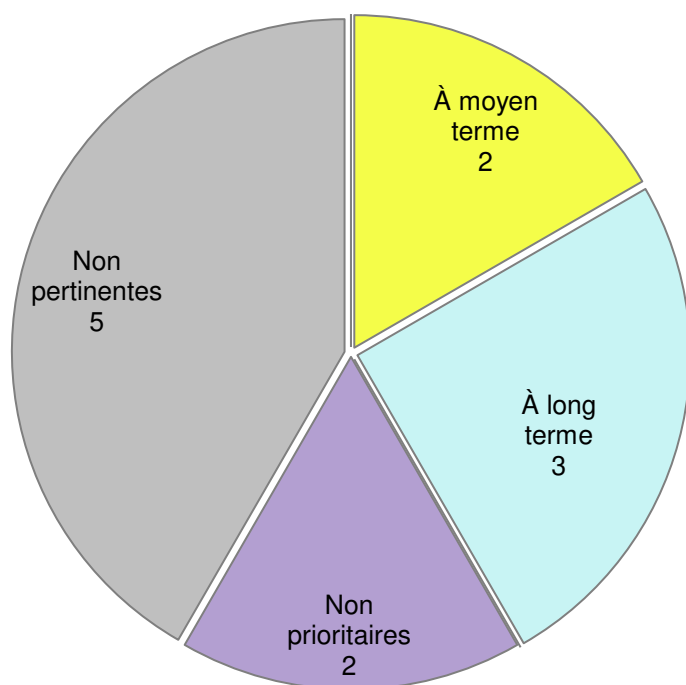


Figure 20 Distribution des priorités pour l'ODD 16 – Paix, justice et institutions

Tableau 16 Évaluation des paramètres pour l'ODD 16 – Paix, justice et institutions

Thèmes des cibles	Importance	Performance	Compétence	Niveau de priorité
16.1 Violence – (homicides)	1	2	4	Intervention à long terme
16.2 Violence et torture des enfants – (maltraitance)	1	1	4	Intervention à long terme
16.3 État de droit; justice	0	1	1	Intervention non pertinente
16.4 Flux financiers illicites; trafic d'armes; criminalité organisée	0	1	3	Intervention non pertinente
16.5 Corruption et pots-de-vin	1	1	4	Intervention à long terme
16.6 Institutions efficaces, responsables et transparentes	3	3	5	Intervention à moyen terme
16.7 Participation dans les prises de décision	3	3	5	Intervention à moyen terme
16.8 Pays en développement et gouvernance mondiale	1	3	4	Intervention non prioritaire

16.9 Identité juridique – (État civil)	0	1	1	Intervention non pertinente
16.10 Accès public à l'information; libertés fondamentales	1	3	4	Intervention non prioritaire
16.a Appui aux institutions de lutte contre le terrorisme et la criminalité	0	1	0	Intervention non pertinente
16.b Lois et politiques non discriminatoires	0	1	0	Intervention non pertinente

Annexe 6 – Priorisation des 91 cibles pertinentes des ODD (croisement des paramètres Importance et Performance de la GPC-ODD et capacité d’agir des PLQ (paramètre Compétence de la GPC-ODD))

Cibles prioritaires

ODD	Cible	Thèmes	Compétence
6- Eau et assainissement	6.1	Accès à l’eau potable	Exclusive locale
	6.3	Qualité de l’eau; traitement de l’eau	Partagée public - privé
	6.5	Gestion intégrée des ressources en eau	Partagée public - privé
12- Consommation et production responsables	12.1	Programmation relative à la consommation et la production durables	Privé autonome
13- Changements climatiques	13.2	Mesures relatives aux changements climatiques	Partagée public - privé
15- Vie terrestre	15.6	Utilisation des ressources génétiques	Partagée public - privé

Cibles à consolider

ODD	Cible	Thèmes	Compétence
1- Lutte contre la pauvreté	1.5	Résilience et réduction de la vulnérabilité	Privé autonome
2- Faim zéro	2.1	Faim; saine alimentation	Partagée public - privé
	2.2	Malnutrition; besoins nutritionnels	Partagée public - privé
	2.5	Diversité génétique des semences, des cultures, des animaux d’élevage; utilisation des ressources génétiques et savoir traditionnel	Partagée public - privé

3- Santé et bien-être	3.4	Maladies non transmissibles, santé mentale, bien-être	Partagée public - privé
	3.6	Accidents de la route	Partagée public - privé
4- Éducation de qualité	4.3	Enseignement technique, professionnel et universitaire	Partagée public - privé
	4.4	Compétences à l'emploi et à l'entrepreneuriat	Partagée public - privé
	4.7	Connaissances et compétences pour la promotion du développement durable	Partagée public - privé
5- Égalité des genres	5.1	Discrimination à l'égard des femmes/filles	Privé autonome
7- Énergie	7.1	Accès aux services énergétiques	Exclusive nationale
	7.3	Efficacité énergétique	Privé autonome
8- Travail décent et croissance économique	8.1	Croissance économique	Partagée public - privé
	8.3	Politique favorisant les activités productives, la création d'emplois, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation; croissance des microentreprises et PME	Partagée public - privé
	8.4	Utilisation efficiente des ressources	Privé autonome
	8.5	Plein emploi productif; travail décent et équité salariale	Partagée public - privé
	8.6	Jeunes non scolarisés, sans emploi ni formation	Partagée public - privé
	8.9	Tourisme durable; valorisation de la culture et des produits locaux	Privé autonome
9- Industrie, innovation, infrastructure	9.1	Infrastructures durables; développement économique; bien-être	Partagée public - privé
	9.3	Accès des entreprises aux services financiers	Partagée public - privé
	9.5	Recherche; capacités technologiques; innovation	Partagée public - privé

11- Villes et communautés durables	11.6	Impact environnemental des villes; qualité de l'air; gestion des déchets	Partagée public - privé
12- Consommation et production durables	12.3	Déchets alimentaires, gaspillage alimentaire	Privé autonome
	12.4	Gestion des produits chimiques et des déchets; déversements dans l'air, l'eau, le sol; effets négatifs sur la santé et l'environnement	Partagée public - privé
	12.5	Production de déchets	Privé autonome
15- Vie terrestre	15.1	Écosystèmes terrestres et d'eau douce	Partagée public - privé
	15.3	Désertification; sols dégradés	Privé autonome
	15.5	Dégradation des milieux naturels; biodiversité; espèces menacées	Partagée public - privé

Cibles à moyen terme

ODD	Cible	Thèmes	Compétence
1- Lutte contre la pauvreté	1.4	Accès aux services de base, à la propriété, aux ressources naturelles, à l'héritage, aux nouvelles technologies, à des services financiers	Partagée public - privé
2- Faim zéro	2.3	Productivité agricole; accès aux terres, au savoir, aux services financiers et au marché	Partagée public - privé
	2.4	Pratiques agricoles résilientes et durables	Partagée public - privé
	2.b	Restrictions et distorsions des marchés agricoles	Partagée public - privé
3- Santé et bien-être	3.9	Décès et maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et la contamination	Partagée public - privé
4- Éducation de qualité	4.6	Alphabétisation et numératie	Partagée nationale et locale
5- Égalité des genres	5.2	Violence faite aux femmes/filles; traite et exploitation sexuelle et autres types	Partagée public - privé
	5.5	Participation des femmes aux fonctions de direction	Privé autonome
6- Eau et assainissement	6.4	Utilisation rationnelle de l'eau	Privé autonome
	6.6	Protection et restauration des écosystèmes liés à l'eau	Partagée public - privé
7- Énergie	7.2	Utilisation d'énergie renouvelable	Partagée public - privé
8- Travail décent et croissance économique	8.2	Productivité économique	Partagée public - privé
	8.8	Droits des travailleurs, sécurité et protection des travailleurs	Partagée public - privé

9- Industrie, innovation, infrastructure	9.2	Industrialisation durable	Partagée public - privé
	9.4	Modernisation des infrastructures; utilisation rationnelle des ressources; technologies propres	Partagée public - privé
10- Inégalités réduites	10.1	Revenus des plus pauvres	Partagée public - privé
	10.3	Égalité et inégalité; élimination des lois, politiques et pratiques discriminatoires	Partagée public - privé
	10.4	Politiques budgétaires dans le domaine de la protection sociale	Exclusive nationale
	10.7	Migration et mobilité	Partagée public - privé
12- Consommation et production durables	12.2	Gestion durable; utilisation rationnelle des ressources naturelles	Privé autonome
	12.6	Entreprises et pratiques durables	Privé autonome
	12.7	Achats publics durables	Partagée nationale et locale
	12.8	Informations et connaissances nécessaires au développement durable	Partagée public - privé
13- Changements climatiques	13.1	Résilience et adaptation aux changements climatiques	Partagée public - privé
	13.3	Éducation, sensibilisation et capacitation concernant l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact	Partagée public - privé
15- Vie terrestre	15.2	Gestion durable des forêts; déforestation; boisement et reboisement	Partagée public - privé

	15.8	Espèces exotiques envahissantes	Partagée public - privé
	15.9	Intégration de la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans les outils de planification	Partagée public - privé
16- Paix, justice et institutions efficaces	16.6	Institutions efficaces, responsables et transparentes	Privé autonome
	16.7	Participation dans les prises de décision	Privé autonome

Cibles à long terme

ODD	Cible	Thèmes	Compétence
1- Lutte contre la pauvreté	1.1	Pauvreté absolue	Partagée public - privé
	1.3	Mesures de protection sociale	Partagée nationale et locale
3- Santé et bien-être	3.3	Sida, tuberculose, paludisme, hépatite, maladies transmissibles	Partagée nationale et locale
	3.5	Substances psychoactives, stupéfiants et alcool	Privé autonome
	3.8	Assurance santé, médicaments, vaccins	Exclusive nationale
4- Éducation de qualité	4.1	Enseignement primaire, secondaire	Exclusive nationale
	4.2	Petite enfance et éducation préscolaire	Partagée nationale et locale
5- Égalité des genres	5.4	Valorisation des soins et travaux domestiques non rémunérés; promotion du partage des responsabilités dans le ménage	Partagée public - privé
8- Travail décent et croissance économique	8.10	Capacité des institutions financières; accès aux services bancaires, financiers et aux services d'assurance	Exclusive nationale
10- Inégalités réduites	10.2	Autonomisation; intégration sociale, économique et politique	Privé autonome
11- Villes et communautés durables	11.3	Urbanisation durable; planification et gestion participatives, intégrées	Partagée public - privé
	11.4	Patrimoine culturel et naturel	Partagée public - privé

	11.7	Espaces verts; espaces publics	Partagée nationale et locale
	11.a	Liens économiques, sociaux et environnementaux entre zones urbaines, périurbaines et rurales	Partagée public - privé
14- Vie aquatique	14.1	Pollution marine	Partagée public - privé
	14.2	Écosystèmes marins et côtiers; santé et productivité des océans	Partagée public - privé
15- Vie terrestre	15.4	Écosystèmes montagneux	Partagée public - privé
	15.7	Braconnage et trafic d'espèces végétales et animales	Partagée public - privé
16- Paix, justice et institutions efficaces	16.1	Violence	Partagée public - privé
	16.2	Violence et torture des enfants	Partagée public - privé
	16.5	Corruption et pots-de-vin	Partagée public - privé

Cibles non prioritaires

ODD	Cible	Thèmes	Compétence
1- Lutte contre la pauvreté	1.2	Pauvreté relative	Privé autonome
10- Inégalités réduites	10.6	Pays en voie de développement dans les organisations internationales	Partagée public - privé
11- Villes et communautés durables	11.1	Accès au logement et aux services de base; assainissement des taudis	Partagée public - privé
	11.5	Catastrophes	Partagée public - privé
16- Paix, justice et institutions efficaces	16.8	Pays en développement et gouvernance mondiale	Partagée public - privé

	16.10	Accès public à l'information; libertés fondamentales	Partagée public - privé
--	-------	--	-------------------------